

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**BACHELIER : EDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE: 983001 S36 D2
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER : EDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale, cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies, outils pratiques et attitudes socio-professionnelles relatifs à l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.

Dans une perspective de développement global et d'autonomie (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire, en lien avec un cadre déontologique et une démarche éthique, cette section vise à mobiliser, par l'exercice des fonctions relationnelle d'accompagnement et d'éducation, de reliance, d'interface, des fonctions sociale et politique, de communication professionnelle, les compétences suivantes :

- ◆ agir comme acteur institutionnel et social et inscrire son action dans un mouvement social, au sein d'un établissement ou d'un service ou dans le cadre du milieu naturel de vie des bénéficiaires ;
- ◆ mener une analyse critique du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel en intégrant la compréhension des enjeux des politiques socio-éducatives ;
- ◆ situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs notamment en construisant et en gérant des collaborations avec d'autres intervenants ;
- ◆ articuler action et réflexion critique en y intégrant les ressources théoriques et méthodologiques pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
- ◆ construire, évaluer et réajuster ses interventions en s'appuyant sur les ressources et compétences des personnes accompagnées dans une perspective d'évolution ;
- ◆ inscrire son action dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes sont définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des

différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminant son mandat ;

- ◆ s'engager dans une relation à l'autre en adoptant un positionnement professionnel ;
- ◆ assurer une communication professionnelle à travers l'écrit et l'oral avec les bénéficiaires, les professionnels, les partenaires externes et autres parties prenantes.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| <i>Intitulés</i> | <i>Classement de l'unité</i> | <i>Codification de l'unité</i> | <i>Domaine de formation</i> | <i>Unités déterminantes</i> | <i>Nombre de périodes</i> | <i>Nombre d'ECTS</i> |
|--|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------|
| SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983018 U36D1 | 903 | | 135 | 5 |
| DIMENSIONS RELATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983019 U36D1 | 903 | | 160 | 12 |
| IDENTITE PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983020 U36D1 | 903 | | 80 | 3 |
| RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1 | SPE | 983021 U36D1 | 903 | | 115 | 19 |
| DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983022 U36D1 | 903 | x | 70 | 4 |
| DIMENSIONS COLLECTIVES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983023 U36D1 | 903 | x | 135 | 7 |
| DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT | SPE | 983024 U36D1 | 903 | x | 200 | 17 |
| RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2 | SPE | 983025 U36D1 | 903 | | 135 | 20 |
| DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983026 U36D1 | 903 | x | 110 | 4 |
| APPROCHE PSYCHO-EDUCATIVE DES PUBLICS SPECIFIQUES | SPE | 983027 U36D1 | 903 | | 60 | 6 |

| | | | | | | |
|---|-----|--------------|-----|---|-----|----|
| DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983028 U36D1 | 903 | x | 80 | 3 |
| RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3 | SPE | 983029 U36D1 | 903 | x | 115 | 21 |

STAGES

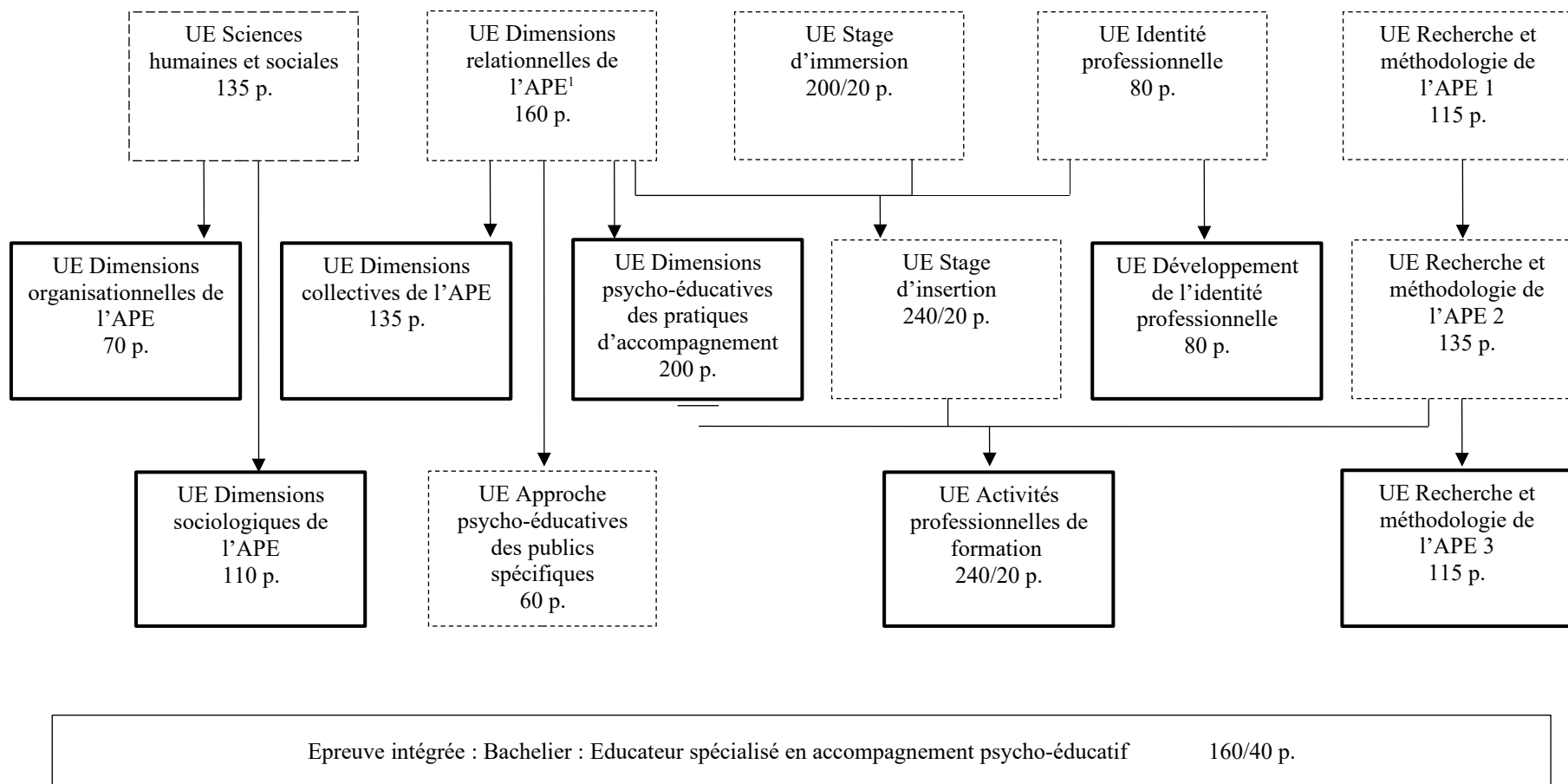
| | | | | | | |
|--|-----|--------------|-----|---|--------|----|
| BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION | SPE | 983030 U36D1 | 903 | | 200/20 | 10 |
| BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : | SPE | 983031 U36D1 | 903 | | 240/20 | 13 |
| BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983032 U36D1 | 903 | x | 240/20 | 16 |

EPREUVE INTEGREE

| | | | | | | |
|---|-----|--------------|-----|--|---------|----|
| EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF | SPE | 983001 U36D2 | 903 | | 160/ 40 | 20 |
|---|-----|--------------|-----|--|---------|----|

| | |
|--|------|
| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION | |
| A) nombre de périodes suivies par l'étudiant | 2235 |
| B) nombre de périodes professeur | 1495 |
| C) nombre d'ECTS | 180 |

MODALITES DE CAPITALISATION
Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif



¹. APE: Accompagnement psycho-éducatif

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

***BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE
EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF¹***

Enseignement supérieur de type court

| | | | |
|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|
| FINALITE | N.A. | NIVEAU (du Cadre des Certifications) | 6 |
| SECTEUR | 1. Sciences humaines et sociales | DOMAINES D'ETUDES | Sciences psychologiques et de l'éducation |
| TYPE | COURT | CYCLE | PREMIER |
| LANGUE (Majoritaire) | FRANCAIS | CREDITS | 180 |

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 24 septembre 2021

¹ Le masculin est utilisé à titre épiciène

***BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE
EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF²***

I – CHAMP D'ACTIVITE

L'éducateur spécialisé se forme dans le cadre de l'enseignement supérieur – au niveau bachelier. En accord avec ses missions, cet enseignement professionnalisant prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les prépare à leur carrière et permet leur épanouissement personnel. Cet enseignement crée et maintient une large base de connaissances théoriques et méthodologiques de haut niveau. Il stimule la recherche et l'innovation.

Le Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :

- ◆ le développement global de la (des) personne(s),
- ◆ l'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- ◆ la capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social.

Il situe son action dans une démarche respectueuse des droits de l'Homme, de l'éthique et de la déontologie.

Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) et agit soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.

Son action s'inscrit dans le cadre de projets psycho-éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes, définis avec le(s) bénéficiaire(s) et en collaboration avec différents intervenants du secteur et d'autres secteurs, dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social, déterminent ainsi son mandat.

Il travaille dans une relation et une situation singulières. Il se forge des outils, supports ou médiations de l'échange avec autrui, rendant possibles la parole, l'expression et l'agir de celui-ci. Il identifie les ressources et compétences des personnes et du contexte, à partir desquelles il construit, évalue et réajuste ses interventions.

Il est un agent de changement, soucieux d'ouvrir le champ des possibles.

Il s'engage et s'investit professionnellement dans les situations, avec les personnes qu'il accompagne. Travaillant en équipe, il interagit avec ses collègues, élabore une intervention avec eux, se laisse interpellé par eux et les interpelle.

Travaillant en réseau, il intègre son intervention éducative à l'action collective.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il appréhende les enjeux des politiques socio-éducatives et se situe par rapport à celles-ci. Il se positionne en tant qu'acteur social en fonction de sa mission psycho-éducatif et prend la mesure de son rôle institutionnel. Il participe aux transformations des politiques socio-éducatives.

Il s'interroge, partage avec d'autres ses expériences professionnelles et pose une réflexion critique sur ses actions psycho-éducatives, son mode d'intervention et la qualité de son accompagnement.

² Le masculin est utilisé à titre épique.

Il utilise différents registres d'écrit et de communication professionnels tant avec d'autres professionnels qu'avec les mandants ou autorités. Il agit en révélateur de réalités individuelles, collectives, sociales ou sociétales. Il participe à l'affirmation de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé et promeut publiquement le métier.

Il est responsable, capable de faire face à des situations problématiques et de se positionner en réfléchissant les valeurs à partir desquelles il agit et en portant les contradictions et les ambivalences liées à l'exercice de son métier.

En tenant compte des différents contextes (social, psychologique, légal, culturel, organisationnel ...), il comprend, décode des situations complexes et construit sur cette base des approches psycho-socio-éducatives appropriées. Il fait preuve de créativité dans les solutions mises en œuvre pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins, il est capable d'induire des solutions innovantes. Dès lors, il s'inscrit nécessairement dans une dynamique de recherche et de formation continue.

Il intervient auprès de publics à besoins spécifiques relevant de différents secteurs : enseignement, aide à la jeunesse, handicap, santé mentale, psychiatrie, justice, milieu d'accueil, accueil de l'enfance, milieu carcéral, immigration, maison de repos, travail de rue

Il s'ouvre aux autres dans leurs différences et singularités, en restant un référent. Dans l'échange et les limites de sa fonction, il favorise l'émergence du sens.

Il s'engage dans la relation en exerçant une conscience de sa manière d'être en relation et en veillant à rechercher une juste distance.

Dans le respect inconditionnel de la personne, le respect des règles déontologiques et des mandats confiés, l'éducateur assure :

- ◆ une fonction d'accompagnement et d'éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;
- ◆ une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;
- ◆ une fonction d'interface en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire, entre la ou les personnes et leurs pairs, leurs réseaux, les institutions sociales ;
- ◆ une fonction d'acteur social en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ;
- ◆ une fonction politique en étant vecteur de changement ;
- ◆ une fonction de communication professionnelle en échangeant à travers l'écrit ou l'oral de manière efficiente.

II - TACHES

Le Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d'activité :

- ◆ une fonction relationnelle d'accompagnement et d'éducation :
 - ◆ rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ;
 - ◆ s'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
 - ◆ évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s), dans sa complexité, par l'observation et l'écoute active de la(des) personne(s) ; participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités individuelles et sociales ;
 - ◆ créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;

- ◆ construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte ;
 - ◆ garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de son (leur) histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération dans le cadre d'une approche globale ;
 - ◆ participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ;
 - ◆ analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ;
 - ◆ évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin ;
 - ◆ réactualiser ses pratiques professionnelles en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche ;
 - ◆ développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques à la relation psycho-socio-éducative ;
 - ◆ délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites.
- ◆ une fonction de reliance :
- ◆ maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
 - ◆ valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ;
 - ◆ susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leurs) choix ;
 - ◆ privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs.
- ◆ une fonction d'interface :
- ◆ s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement ;
 - ◆ analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ;
 - ◆ susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ;
 - ◆ être à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit la personne cela par rapport aux autres acteurs et intervenants.
- ◆ une fonction d'acteur institutionnel et social engagé :
- ◆ respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective de neutralité, démocratique et de responsabilité ;
 - ◆ appliquer les réglementations et respecter les textes de référence (déclaration des droits de l'Homme, des droits de l'Enfant ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille ;
 - ◆ décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à celles-ci ;
 - ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;
 - ◆ se référer au mandat qui lui a été confié et au projet institutionnel, en les clarifiant et en les explicitant autant pour lui-même que pour les autres ;
 - ◆ s'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
 - ◆ faire preuve d'autonomie, d'indépendance et d'initiative ;
 - ◆ faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables ;

- ◆ intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence à la convention des droits de l’homme et à la convention des droits de l’enfant ;
 - ◆ comprendre et questionner avec d’autres (en particulier les collègues) les articulations, complémentarités et parfois contradictions existant entre les dimensions juridiques, morales, déontologiques du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l’éthique ;
 - ◆ informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et soutenir dans l’exercice de leurs devoirs ;
 - ◆ faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d’un rapport responsable à ces normes ;
- ◆ une fonction politique :
- ◆ s’informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l’élaboration des politiques liées au secteur, s’associer avec d’autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l’action ;
 - ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
 - ◆ contribuer à l’élaboration et à la diffusion d’outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
 - ◆ interpeller les pouvoirs subsidiaires, dénoncer des situations d’injustice ou de non-droit ;
 - ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
 - ◆ confronter son expérience à celle d’autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
 - ◆ être acteur de changement.
- ◆ une fonction de communication professionnelle :
- ◆ développer une écriture et une communication professionnelles respectant les standards en usage, en lien avec les canaux spécifiques aux milieux professionnels ;
 - ◆ mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l’analyser et la partager avec d’autres ;
 - ◆ faire preuve d’esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d’équipe ;
 - ◆ entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d’affiner son approche ;
 - ◆ faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.

III – DEBOUCHES

Domaines et secteurs d’intervention :

- aide à la jeunesse
- handicap
- petite enfance
- personnes à besoins spécifiques
- personnes âgées
- accueil pour adultes en difficulté
- encadrement dans l’enseignement
- secteur de la santé
- assuétudes
- immigration
- insertion socioprofessionnelle

- services communaux de proximité
- activités extra et para scolaires
- services d'information et d'orientation
- milieux associatifs
- prévention, police
- aide aux justiciables
- culture
- ...

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|--|------------------------------------|--|--|
| 98 30 01 S36 D2 | | Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 98 30 01 S36 D1 | | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif |
| 98 30 18 U36 D1 | 903 | Sciences humaines et sociales de l'accompagnement psycho-éducatif | 98 30 03 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 |
| | | | 98 30 04 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 |
| | | | 98 30 07 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 19 U36 D1 | 903 | Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif | 98 30 02 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession |
| | | | 98 30 03 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 |
| | | | 98 30 04 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE² RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|--|------------------------------------|--|--|
| 98 30 20 U36 D1 | 903 | Identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 98 30 02 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession |
| | | | 98 30 03 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 |
| | | | 98 30 04 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 |

² Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 21 U36 D1 | 903 | Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 | 98 30 03 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 |
| | | | 98 30 04 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 |
| | | | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 22 U36 D1 | 903 | Dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif | 98 30 07 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 |
| | | | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |
| | | | 98 30 16 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|--|------------------------------------|--|--|
| 98 30 23 U36 D1 | 903 | Dimensions collectives de l'accompagnement psycho-éducatif | 98 30 06 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques |
| | | | 98 30 07 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 |
| | | | 98 30 10 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales |
| | | | 98 30 14 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches complémentaires |
| | | | 98 30 16 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 24 U36 D1 | 903 | Dimensions psycho-éducatives des pratiques d'accompagnement | 98 30 07 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 |
| | | | 98 30 10 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales |
| | | | 98 30 14 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches complémentaires |
| | | | 98 30 15 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 25 U36 D1 | 903 | Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 | 98 30 07 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 2 |
| | | | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |
| | | | 98 30 14 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches complémentaires |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|--|------------------------------------|--|--|
| 98 30 26 U36 D1 | 903 | Dimensions sociologiques de l'accompagnement psycho-éducatif | 98 30 06 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques |
| | | | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |
| | | | 98 30 10 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales |
| | | | 98 30 15 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|--|
| 98 30 27 U36 D1 | 903 | Approche psycho-éducative des publics spécifiques | 98 30 15 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 |
| | | | 98 30 16 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 |
| 98 30 28 U36 D1 | 903 | Développement de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |
| | | | 98 30 10 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales |
| | | | 98 30 15 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 |
| | | | 98 30 16 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|--|------------------------------------|--|--|
| 98 30 29 U36 D1 | 903 | Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 3 | 98 30 08 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 |
| | | | 98 30 16 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 |
| 98 30 30 U36 D1 | 903 | Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion | 98 30 05 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion |
| 98 30 31 U36D1 | 903 | Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion | 98 30 09 U36 D1 | 903 | Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

TABLEAU DE CONCORDANCE¹ RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **05/08/2022**

« Bachelier : éducateur spécialisé en
accompagnement psycho-éducatif »

Date d'application : **01/01/2024**
Date limite de certification : **01/01/2027**

| Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire | Code régime 1 définitif/provisoire | Code domaine et/ou Code domaine études supérieures | Intitulé régime 1 définitif / provisoire |
|------------------------------------|---|---|------------------------------------|--|---|
| 98 30 32 U36 D1 | 903 | Activités professionnelles de formation : Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 98 30 17 U36 D1 | 903 | Activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif |
| 98 30 01 U36 D2 | 903 | Epreuve intégrée de la section : bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 98 30 01 U36 D1 | 903 | Epreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif |

¹ Le tableau de concordance n'a aucune portée pédagogique, particulièrement en termes de valorisation des acquis. La concordance vise à maintenir les effets de droits de subventionnement de la formation et les droits statutaires des membres du personnel, malgré la transformation de la section ou de l'unité d'enseignement.

**CONSEIL GÉNÉRAL – BACHELIER : EDUCATEUR SPÉCIALISÉ EN ACCOMPAGNEMENT
PSYCHO-ÉDUCATIF**

Note de synthèse relative à la modification du dossier pédagogique du
« Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif »

Cette note de synthèse se compose de 3 parties :

- A. le contexte général
- B. la présentation du nouveau dossier :
 1. tableau comparatif en ECTS
 2. correspondance avec les contenus minimaux
 3. modalités de capitalisation
- C. les commentaires sur les modifications apportées aux unités d'enseignement

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le dossier pédagogique de la section « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif » en vigueur au moment de l'évaluation menée par l'AEQES avait été approuvé par le Gouvernement de la Communauté française en date du 15 juin 2007.

Durant l'année académique 2015-2016, cette section a fait l'objet d'une évaluation externe par l'AEQES, et l'analyse transversale du cluster *Psychologie, Logopédie, Education* a été publiée en octobre 2016.

Conformément à la procédure de révision des dossiers pédagogiques (DP) suite à une évaluation de l'AEQES, le Conseil général de l'EPS a analysé les recommandations émises dans ce rapport et décidé la création d'un groupe de travail (GT) dont la mission était de revoir le DP de la section à la lumière des conclusions de l'évaluation.

Le groupe de travail a défini les objectifs suivants :

- rendre plus visible le niveau 6 (du CFC - Cadre francophone des certifications) de la formation en intégrant une réflexion épistémologique, en mettant en avant la recherche et en promouvant l'actualisation des connaissances scientifiques ;
- développer les concepts de connaissances scientifiques pour étayer sa pratique ;
- développer l'approche sociologique ;

- intégrer de nouvelles approches liées à l'évolution de la profession ;
- développer une écriture et une communication professionnelle de niveau 6 ;
- contribuer à la construction d'une identité professionnelle ;
- augmenter la fluidité des parcours des étudiants.

Le cadre de travail a été défini selon les modalités suivantes :

- conserver le nombre de périodes dédiées à la section ;
- vérifier la correspondance du profil professionnel avec le référentiel de compétences des Hautes Ecoles (HE) et s'il échet, l'adapter pour assurer sa conformité ;
- réviser les intitulés et l'organisation des activités d'enseignement au sein de certaines UE sans pour autant toucher au contenu ;
- réviser les intitulés et l'organisation des activités d'enseignement au sein de certaines UE en vue d'articuler le développement des compétences autour des différentes dimensions (psycho-éducative, sociale, organisationnelle, méthodologique, identitaire) de l'accompagnement sans pour autant systématiquement toucher au contenu ;
- réviser les compétences liées à l'écrit et la communication professionnelle dans le dossier pédagogique de manière à y développer certains aspects et à éviter les redondances ;
- donner de la visibilité aux aspects liés à la recherche voire créer une UE spécifique ;
- introduire des éléments relatifs aux savoir-être comportementaux dans l'évaluation.

Le groupe de travail était composé d'un président et d'une conseillère méthodologique, d'un membre du service d'inspection et de deux représentants de chacun des réseaux qui organisent le bachelier.

Des représentants des Hautes Ecoles siégeant à la Commission pédagogique de l'ARES ont été invités à participer aux réunions.

A deux reprises, les travaux du groupe ont été soumis aux treize écoles de promotion sociale qui organisent le bachelier et les propositions des écoles ont été, dans la mesure du possible, intégrées dans le nouveau dossier pédagogique.

Enfin, des rencontres ont été programmées avec des acteurs institutionnels, représentants des fonds sectoriels du secteur non marchand par exemple. Elles ont dû être annulées en raison de l'épidémie de Covid, ce qui n'a pas empêché le dossier d'être revu afin de correspondre aux évolutions du métier.

B. PRESENTATION DU NOUVEAU DOSSIER PEDAGOGIQUE

B. 1. Présentation des unités d'enseignement (UE) de l'ancien et du nouveau dossier pédagogique.

| Ancien Dossier Pédagogique | ECTS | Nouveau Dossier pédagogique | ECTS |
|--|------|---|------|
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : découverte de la profession | 5 | Sciences humaines et sociales de l'accompagnement psycho-éducatif | 5 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 1 | 15 | Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif | 12 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 1 | 16 | Identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 3 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion | 10 | Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 | 19 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approches méthodologiques spécifiques | 7 | Dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif | 4 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif: approche conceptuelle 2 | 18 | Dimensions collectives de l'accompagnement psycho-éducatif | 7 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 2 | 16 | Dimensions psycho-éducatives des pratiques d'accompagnement | 17 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion | 10 | Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 | 20 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : questions spéciales | 9 | Dimensions sociologiques de l'accompagnement psycho-éducatif | 4 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : Approches complémentaires | 10 | Approche psycho-éducative des publics spécifiques | 6 |
| Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche conceptuelle 3 | 16 | Développement de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 3 |
| Bachelier en éducation | 16 | Recherche méthodologie de | 21 |

| | | | | |
|--|----|--|--|----|
| spécialisée en accompagnement psycho-éducatif : approche méthodologique 3 | | | l'accompagnement psycho-éducatif 3 | |
| Activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif | 12 | | Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : stage d'immersion | 10 |
| Epreuve intégrée de la section : « bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif » | | | Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : stage d'insertion | 13 |
| | | | Activités professionnelles de formation : bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 16 |
| | | | Epreuve intégrée : Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | 20 |

B. 2. Grille minimale des ECTS

Le tableau suivant présente la grille minimale des contenus en vigueur dans les Hautes Ecoles et la manière dont le dossier pédagogique de l'Enseignement de Promotion sociale (EPS) rencontre cette grille.

| Grille minimale : contenus/matières et ECTS attribués en Haute Ecole | | Total EPS |
|--|------------|--------------------------------|
| Formation générale | 12 | 13 |
| Formation spécialisée y compris la méthodologie spéciale et la perspective interdisciplinaire | 47 | 73 |
| Approche sociologique, économique et juridique | 7 | 16 |
| Education à la santé | 6 | 8 |
| Technique et méthodologie de la profession | 32 | 49 |
| À répartir | 2 | 0 |
| Formation psychologique et pédagogique | 28 | 29 |
| Activités d'intégration professionnelle et activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle (Stages, complément de formation et TFE) | 59 | 65 |
| Liberté P.O. | 34 | Intégrée dans chaque UE |
| Total : | 180 | 180 |

B. 3. Présentation du schéma de capitalisation

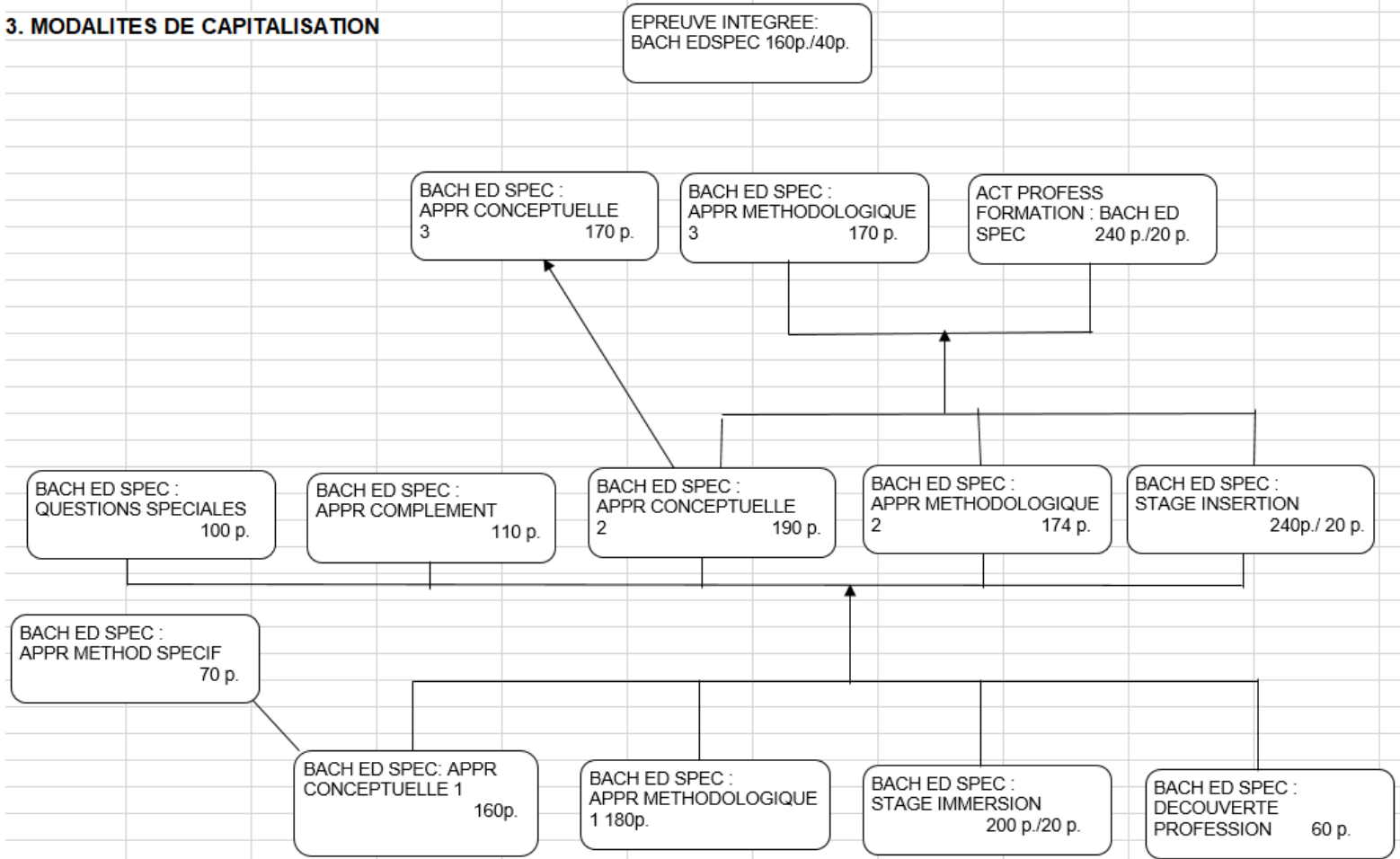
Page 6 : ancien schéma

Page 7 : nouveau schéma : L'organigramme de la formation a été revu en vue de faciliter la fluidité du parcours des étudiants. Ce schéma permet de visualiser :

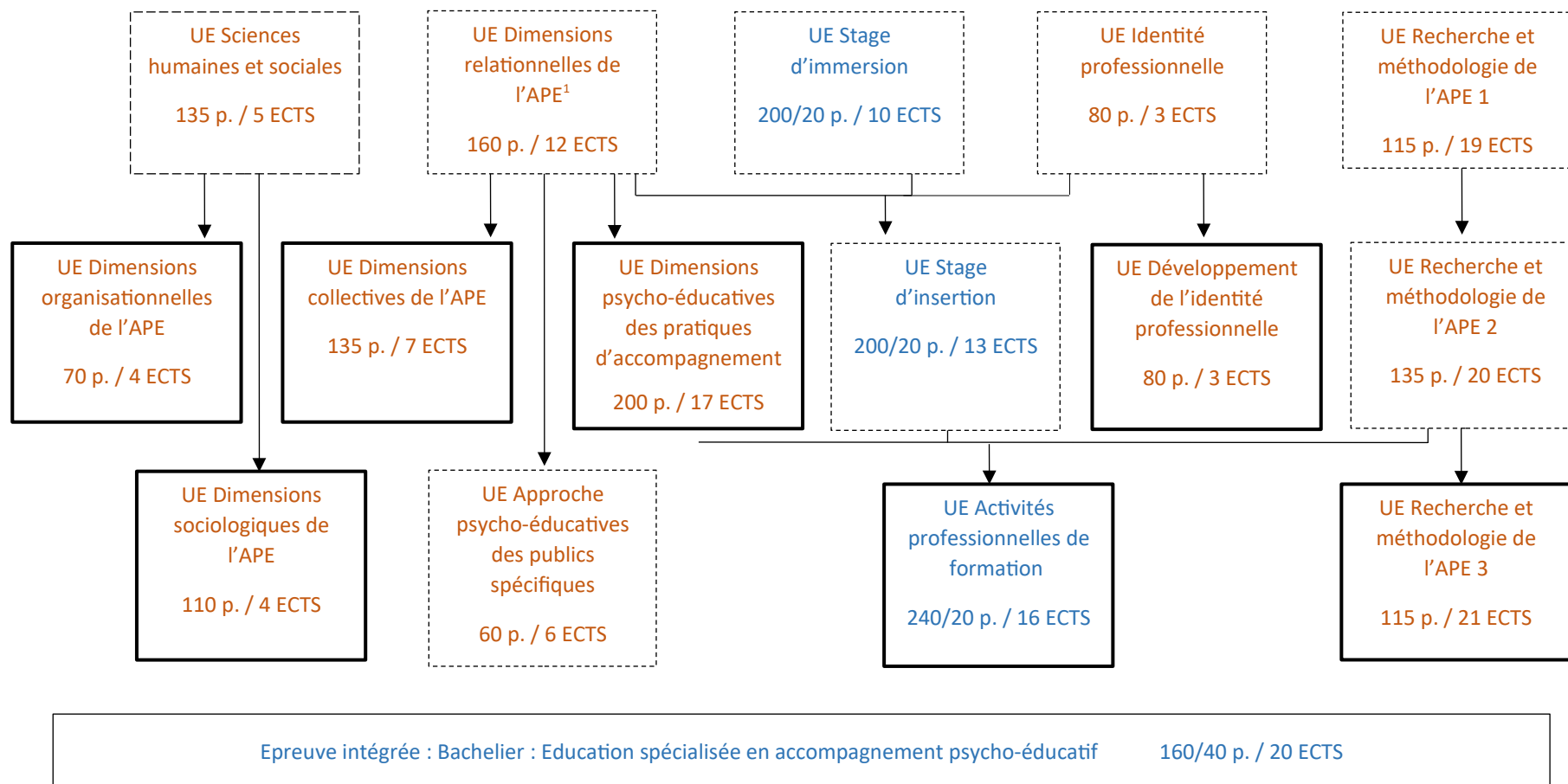
- en bleu : les unités d'enseignement (UE) qui ont été modifiées,
- en rouge : les nouvelles UE créées.

Ancien schéma de capitalisation

3. MODALITES DE CAPITALISATION



Nouveau schéma de capitalisation



¹ APE: Accompagnement psycho-éducatif

C. COMMENTAIRES SUR LES MODIFICATIONS APPORTEES :

1. **L'intitulé de la formation** a été modifié pour le mettre en correspondance avec l'intitulé du bachelier organisé par les Hautes Ecoles.
Le bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif porte désormais le nom de bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.
2. **Le profil professionnel** a été relu et des modifications y ont été apportées afin de correspondre au référentiel de compétences des Hautes Ecoles.¹
La fonction de communication professionnelle a notamment été ajoutée dans les fonctions énumérées dans le profil professionnel.
3. Le nouveau dossier comprend 16 unités d'enseignement contre 14 dans l'ancien dossier pour un volume de périodes quasi identique (2 235 périodes suivies par l'étudiant dans le nouveau dossier contre 2 224 périodes dans l'ancien).
4. **Le schéma de capitalisation** a été modifié. En effet, le schéma de l'ancien dossier reposait sur trois niveaux regroupant, à chaque niveau, une unité d'enseignement conceptuelle, une unité d'enseignement méthodologique et un stage, auxquelles s'ajoutaient 1 unité de découverte de la profession et 3 autres unités spécifiques.

Ce schéma, s'il avait le mérite de la clarté, comportait plusieurs inconvénients :

- L'étudiant qui échouait dans une des unités au premier niveau ne pouvait accéder au niveau suivant. Il était donc obligé de reprendre une année pour repasser l'unité ou les unités pour lesquelles il ne maîtrisait pas les acquis d'apprentissage.
- Le découpage proposé rendait l'intégration des dimensions conceptuelles et méthodologiques malaisée.
- Les unités d'enseignement conceptuelles comportaient plusieurs activités reposant sur des disciplines diverses, rendant une évaluation intégrée compliquée.

Le groupe de travail s'est alors attelé à redéfinir un nouveau schéma de capitalisation.

Les unités d'enseignement du nouveau dossier ont été élaborées en intégrant dimensions conceptuelles et méthodologiques.

Le nouveau dossier propose un cheminement qui pose, dans un premier temps, le focus sur la relation et l'accompagnement (unité « dimensions relationnelles de l'APE² ») pour intégrer petit à petit des niveaux de complexité croissants (dimensions

¹ A noter que le référentiel de compétences des Hautes Ecoles est postérieur à l'écriture du dossier pédagogique précédent.

² APE accompagnement psycho-éducatif

des sciences humaines et sociales, dimensions psycho-éducatives, collectives, organisationnelles et sociologiques).

Trois unités sont consacrées à la recherche et à la méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif.

Deux unités consacrées à l'identité professionnelle et à son développement ont été créées.

Une unité « approche psycho-éducative des publics spécifiques » a été élaborée afin de prendre en compte la diversification des publics rencontrés par les éducateurs spécialisés.

Enfin, le groupe de travail a maintenu les trois unités de stage prévues dans l'ancien programme.

De manière générale, les intitulés des **activités d'enseignement** ont été conservés dans les nouvelles unités d'enseignement. Mais afin de tenir compte de l'évolution de la profession et de renforcer une réflexion épistémologique, leur contenu a été revu, réactualisé et de nouvelles activités ont été créées (sociologie des relations interculturelles, travail en réseau, spécificités des publics : approche méthodologique).

Certaines activités d'enseignement ont été regroupées en une nouvelle activité afin d'intégrer approches conceptuelle et méthodologique (l'activité « communication interpersonnelle : théorie et méthodologie » remplace par exemple les deux activités « théorie de la communication » et « méthodologie de la communication »).

Les activités « méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive et culturelle » et les deux cours de « méthodologie des activités artistiques, culturelles, sportives et corporelles » figurant dans l'ancien dossier ont été réorganisées :

- Une activité « expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale » a été insérée dans l'unité « dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif » afin de mettre l'accent sur la place du corps et les dimensions psychomotrices au niveau de la relation et de la communication.
- Une activité « méthodologie des activités artistiques et culturelles » a été créée dans l'unité « recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif de l'APE 2 » pour regrouper les notions et les activités liées à l'art et à la culture.
- Une activité « méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles » est organisée dans l'unité « recherche et méthodologie de l'APE 3 » et a pour objet pour l'étudiant d'exercer, dans une visée professionnelle, sa créativité dans le développement de ce type d'activités.

Les activités liées à la recherche dont le nombre de périodes a augmenté ont été revues de manière à constituer un continuum tout au long des années de formation conduisant l'étudiant à :

- s'initier à la démarche de recherche (Activité « initiation à la recherche » dans l'unité « recherche et méthodologie de APE 1 ») ;

- s'exercer à la réalisation d'une recherche sur base de la formulation d'une hypothèse, du recueil de données, du traitement de ces données, de la confirmation ou de l'infirmité de l'hypothèse (Activité « Recherche appliquée » dans les unités « recherche et méthodologie de l'APE 2 » et « recherche et méthodologie de l'APE 3 ») ;
- se préparer à la rédaction et la présentation d'un projet de recherche (Activité « rédaction et présentation d'un projet de recherche » dans l'unité « recherche et méthodologie de l'APE 3») en vue de la réalisation de son épreuve intégrée.

Les activités liées à l'usage professionnel de la langue française ont été renforcées et ont été réparties dans différentes unités :

- « Terminologie et communication professionnelle écrite » (unité « identité professionnelle ») ;
- « Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée » (unité développement de l'identité professionnelle) ;
- « Français : expression écrite » (unité « recherche et méthodologie de l'APE 1 »), « expression orale et écrite » (unité « recherche et méthodologie de l'APE 2 ») ;
- « Rédaction et présentation d'un projet de recherche » (unité « recherche et développement de l'APE 3 »).

Les activités liées à une approche sociologique et législative de la profession ont été renforcées.

Le contenu de l'activité « dimensions internationales de l'éducation spécialisée » a été conservé et intégré dans l'unité d'enseignement « dimensions psycho-éducatives des pratiques d'accompagnement ».

Quelques modifications ont été apportées dans les unités de stages afin de les mettre en cohérence avec les autres unités d'enseignement, de mettre l'accent sur l'intervention sous l'angle de l'accompagnement psycho-éducatif et de renforcer l'apprentissage des attitudes socio-professionnelles, en fonction d'un degré de responsabilité/d'autonomie croissant.

5. Les **acquis d'apprentissage** ont été réécrits afin de correspondre aux évolutions du métier et de rencontrer les compétences du référentiel. Les degrés de maîtrise ont été uniformisés pour servir de référence commune aux différentes unités.



Administration générale de l'Enseignement

Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale

LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES CORRESPONDANTS

BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION**

Conseil général

XX/XX/2021

1. FONDEMENT LÉGAL DE LA DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Conformément à l'article 121 §4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les établissements relevant de l'enseignement de promotion sociale organisent les sections d'enseignement supérieur conformément aux dossiers pédagogiques approuvés par avis conforme par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et reconnus comme correspondants ou équivalents au sens de l'article 75 du décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale.

*Le décret du 16 avril 1991, en son article 75, stipule en effet que **l'enseignement de promotion sociale délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément (...) aux profils de compétences élaborés par l'ARES.***

Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1^{er} au terme de la procédure visée à l'article 121, alinéa 4, du décret du 7 novembre 2013.

L'article 79 §2 1° du décret du 16 avril 1991 précise de plus que pour les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale, le dossier pédagogique est soumis à l'avis de la chambre thématique visée à l'article 37 du décret du 7 novembre 2013 précité. Cet avis est transmis par l'«ARES» à l'approbation du Gouvernement.

Ainsi, en cas de demande de correspondance du titre délivré par l'Enseignement de promotion sociale à celui délivré dans l'enseignement des Hautes Ecoles, l'article 121 §4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que *les chambres thématiques visées à l'article 37, chacune pour les niveaux et les domaines qui les concernent remettent un avis motivé sur la correspondance ou l'équivalence de niveau des dossiers pédagogiques approuvés par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. L'avis des chambres est transmis par l'ARES au Gouvernement pour approbation.*

En vue de solliciter cet avis, le Conseil général établit la liste de l'ensemble des compétences, selon les principes établis au point 3 du présent document. Cette liste est le document de référence dans le processus de consultation de la chambre thématique.

En outre, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale de régime 1, stipule en son article 5 que :

« Un titre correspondant à un diplôme de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de type court est délivré à l'étudiant qui termine avec fruit une section dont le dossier pédagogique a été approuvé par le Gouvernement et lorsque la procédure prévue à l'article 75 du décret aboutit à ce que le Gouvernement déclare que ce titre sanctionne un ensemble de compétences équivalent à l'ensemble des compétences sanctionné par un des diplômes de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ».

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

2.1. QUEL EST LE CONTENU DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE CHAQUE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVE D'UNE SECTION ?

L'Enseignement de promotion sociale est organisé en « unités d'enseignement » capitalisables pour l'obtention du titre visé par une « section ».

A. Le contenu de chaque « *unité d'enseignement* », constituée d'une ou plusieurs activités d'enseignement (ou cours) formant un ensemble cohérent est défini dans un dossier pédagogique. Chaque dossier pédagogique d'une unité d'enseignement comprend, en vertu de l'article 79, § 2, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale:

- **l'horaire** de référence minimum de l'unité d'enseignement, à savoir l'intitulé des cours et les volumes exprimés en termes de périodes de 50 minutes (cours théoriques, cours pratiques, laboratoires,...) ainsi que la part d'autonomie de l'unité;
- **les finalités générales :**
 - concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
 - répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- **les finalités particulières :** elles sont spécifiques à l'unité d'enseignement ;
- **les acquis d'apprentissage** à maîtriser à l'issue de l'unité d'enseignement :
 - toutes les compétences que l'étudiant doit démontrer pour atteindre le seuil de réussite et obtenir l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement ;
 - cette rubrique décrit aussi un degré de maîtrise, c'est-à-dire des critères à prendre en compte pour donner une cote supérieure à 50 %.
- **les capacités préalables requises** pour l'admission à l'unité d'enseignement : les capacités que le futur étudiant doit maîtriser pour être admis dans l'unité d'enseignement. Le contrôle de cette maîtrise est effectué sur base d'un test s'il ne possède pas le titre mentionné dans le dossier comme titre pouvant en tenir lieu. Tout autre titre peut être pris en considération par le Conseil des études de l'établissement s'il recouvre les mêmes capacités.

Le CESS est dans le cas précis de la section concernée requis pour l'admission dans les unités d'enseignement.
- **le programme minimum**, exprimé en termes d'objectifs suffisamment détaillés du ou des cours composant l'unité d'enseignement : ce programme est établi de manière telle qu'en fin d'unité d'enseignement, les étudiants maîtrisent les acquis d'apprentissage de l'unité ;
Pour chaque cours, les capacités que l'étudiant doit mettre en œuvre pendant la formation : elles déterminent les activités d'apprentissage, soit les capacités intermédiaires.
- **le profil du (des) chargé (s) de cours :**
 - soit un enseignant ;
 - soit un expert dans les spécialités visées : en ce cas, le profil de l'expert doit être décrit.

B. Quel est le contenu du dossier pédagogique d'une section ?

Une section est constituée d'une ou plusieurs « *unités d'enseignement* ».

Une section permet de délivrer un titre d'études : dans ce cas précis pour l'enseignement supérieur de type court, un grade académique de « Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ».

En effet, la section « Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif » répond aux conditions décrétales permettant la délivrance d'un diplôme de bachelier de l'enseignement supérieur de type court :

- viser un profil professionnel,
- développer au moins 2100 périodes d'activités d'enseignement.

Le dossier pédagogique d'une section est un document qui précise :

- la liste des unités d'enseignement qui la constitue et le nombre de crédits associé à chaque unité,
- les finalités particulières de la section,
- l'articulation des unités d'enseignement entre elles, c'est-à-dire les modalités de capitalisation et les liaisons entre elles (en matière de pré-requis),
- le titre délivré.

Si une section est constituée de plus de deux unités d'enseignement, alors une unité d'enseignement " épreuve intégrée " doit être organisée.

L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » prépare l'étudiant à l'épreuve intégrée (réalisation d'un travail de fin d'études et présentation du travail de fin d'études devant un jury composé notamment de personnes étrangères à l'établissement) : au cours de l'épreuve, l'étudiant doit prouver qu'il est capable d'intégrer les savoirs, aptitudes et compétences directement liés aux acquis d'apprentissage des unités déterminantes de la section et en référence au profil professionnel.

Les résultats obtenus au terme de l'évaluation des acquis d'apprentissage des unités déterminantes d'une section et de l'unité « épreuve intégrée » participent au pourcentage final du diplôme : l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'étudiant qui possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement constitutives de la section et qui obtient au moins 50% au pourcentage final est diplômé et obtient le titre visé par la section.

2.2. QUELLES SONT LES ÉTAPES PRÉALABLES À L'ÉLABORATION D'UN DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE SECTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?

Le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale doit préalablement fixer et approuver le profil professionnel lié à la section.

Des groupes de travail du Conseil général élaborent les profils ou examinent ceux qui sont proposés par les réseaux d'enseignement : ces groupes dits « sectoriels » réunissent des membres du Conseil général qui font appel à des experts issus du monde socio-économique.

Le profil professionnel élaboré par le Conseil général vise un niveau d'embauche à la sortie des études et non la description d'un travailleur expérimenté. Il comprend le champ d'activités, les tâches et les débouchés du professionnel. En outre, il peut comporter le référentiel des compétences approuvé par l'ARES.

Une fois le profil professionnel approuvé par le Conseil général, celui-ci réalise les dossiers pédagogiques de la section concernée dont le contenu sera commun à tous les réseaux d'enseignement :

- il confie à un groupe de travail dont la présidence est assumée par un de ses membres, la réalisation dudit dossier pédagogique;
- il détermine les missions de ce groupe de travail : celui-ci peut se voir confier la mission d'élaborer une filière de formation (plusieurs sections) ou un seul dossier pédagogique ;
- il approuve la composition du groupe de travail :
 - l'inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection de l'Enseignement de promotion sociale désigne le(s) membre(s) du corps d'inspection ayant en charge le domaine de formation visé ;
 - la représentativité des Fédérations de Pouvoirs organisateurs est équilibrée ;
 - des experts extérieurs participent aux travaux d'une manière permanente ou ponctuelle ;
- il s'informe régulièrement, lors de sa réunion mensuelle, de l'évolution du dossier en se fondant sur un rapport intermédiaire par les membres du Conseil participant au groupe de travail et il donne son avis, prend des décisions que le groupe de travail doit mettre en œuvre.

3. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA LISTE DES ENSEMBLES DE COMPÉTENCES CORRESPONDANTS

La liste des ensembles de compétences correspondants élaborée par le Conseil général est le résultat d'une analyse critique du contenu des dossiers pédagogiques des différentes unités d'enseignement constitutives de la section au regard du profil professionnel de la section.

Il est nécessaire d'analyser le profil professionnel visé par le dossier pédagogique, c'est-à-dire catégoriser les différentes activités qui y sont décrites en tenant compte des principales fonctions du métier. Cette étape d'analyse est d'ailleurs préalable à la construction du dossier pédagogique.

Partant du principe fondamental qu'une section est un ensemble cohérent d'unités d'enseignement, que chacune d'entre elles est elle-même un ensemble cohérent d'activités d'enseignement, alors tous les acquis d'apprentissage de toutes les unités d'enseignement doivent former un ensemble de compétences cohérent et approprié au profil professionnel visé.

La liste de compétences de la section « Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif » est structurée comme suit :

1. présentation générale du champ d'activité décrit dans le profil professionnel confronté aux acquis d'apprentissage de l'unité épreuve intégrée «Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ». En outre, le champ d'activité peut faire référence au texte introductif du référentiel de compétences de la section, rédigé par la Commission thématique de la catégorie concernée ;
2. présentation analytique des tâches et fonctions attendues dans le profil confrontées aux acquis d'apprentissage évalués dans chaque unité d'enseignement de la section. Les compétences du référentiel précité pourront également être intégrées dans la présentation analytique.

Pourquoi la liste de compétences ne présente-t-elle pas les différentes activités d'apprentissage développées dans le programme de chaque unité d'enseignement ?

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement organisé en unités d'enseignement capitalisables et dans l'esprit du décret, la chambre thématique doit rendre son avis sur des « ensembles de compétences correspondants » et non sur une analyse terme à terme des contenus de programme. Mais à toutes fins utiles, la liste de compétences est présentée aux différentes instances, accompagnée du dossier pédagogique complet (UE et section) avec le contenu du programme.

A. Compétences à démontrer en fin de formation

| <p style="text-align: center;">TEXTE INTRODUCTIF DU REFERENTIEL DE COMPETENCES</p> | <p style="text-align: center;">ACQUIS D'APPRENTISSAGE DE L'EPREUVE INTEGREE DE L'EPS</p> |
|---|--|
| <p><i>CHAMP D'ACTIVITE</i></p> <p>L'éducateur spécialisé se forme dans le cadre de l'enseignement supérieur – au niveau bachelier. En accord avec ses missions, cet enseignement professionnalisant prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les prépare à leur carrière et permet leur épanouissement personnel. Cet enseignement crée et maintient une large base de connaissances théoriques et méthodologiques de haut niveau. Il stimule la recherche et l'innovation.</p> <p>Le Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ le développement global de la (des) personne(s), ◆ l'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire, ◆ la capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social. <p>Il situe son action dans une démarche respectueuse des droits de l'Homme, de l'éthique et de la déontologie.</p> <p>Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) et agit soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre de projets psycho-éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes, définis avec le(s) bénéficiaire(s) et en collaboration avec différents intervenants du secteur et d'autres secteurs, dans le cadre d'un projet institutionnel</p> | <p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, prouvera qu'il est capable :</p> <p><i>à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée,</i> <i>au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale,</i> <i>dans le respect des règles déontologiques de la profession,</i> <i>en s'exprimant de manière claire et structurée,</i> <i>conformément aux consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ; ◆ de décrire et d'analyser la situation au regard des apports théoriques et méthodologiques fondés, acquis lors de la formation et issus de recherches personnelles ; ◆ de poser des hypothèses explicatives et de formuler des objectifs d'accompagnement psycho-éducatif dans la perspective d'un meilleur épanouissement personnel ; ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et en cohérence avec le cadre théorique et méthodologique de la recherche ; ◆ de développer une réflexion critique et éthique ; ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ; ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés. |

et/ou social, déterminent ainsi son mandat.

Il travaille dans une relation et une situation singulières. Il se forge des outils, supports ou médiations de l'échange avec autrui, rendant possibles la parole, l'expression et l'agir de celui-ci. Il identifie les ressources et compétences des personnes et du contexte, à partir desquelles il construit, évalue et réajuste ses interventions.

Il est un agent de changement, soucieux d'ouvrir le champ des possibles.

Il s'engage et s'investit professionnellement dans les situations, avec les personnes qu'il accompagne. Travaillant en équipe, il interagit avec ses collègues, élabore une intervention avec eux, se laisse interpellé par eux et les interpelle.

Travaillant en réseau, il intègre son intervention éducative à l'action collective.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il appréhende les enjeux des politiques socio-éducatives et se situe par rapport à celles-ci. Il se positionne en tant qu'acteur social en fonction de sa mission psycho-éducative et prend la mesure de son rôle institutionnel. Il participe aux transformations des politiques socio-éducatives.

Il s'interroge, partage avec d'autres ses expériences professionnelles et pose une réflexion critique sur ses actions psycho-éducatives, son mode d'intervention et la qualité de son accompagnement.

Il utilise différents registres d'écrit et de communication professionnels tant avec d'autres professionnels qu'avec les mandants ou autorités. Il agit en révélateur de réalités individuelles, collectives, sociales ou sociétales. Il participe à l'affirmation de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé et promeut publiquement le métier.

Il est responsable, capable de faire face à des situations problématiques et de se positionner en réfléchissant les valeurs à partir desquelles il agit et en portant les contradictions et les

ambivalences liées à l'exercice de son métier.

En tenant compte des différents contextes (social, psychologique, légal, culturel, organisationnel ...), il comprend, décode des situations complexes et construit sur cette base des approches psycho-socio-éducatives appropriées. Il fait preuve de créativité dans les solutions mises en œuvre pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins, il est capable d'induire des solutions innovantes. Dès lors, il s'inscrit nécessairement dans une dynamique de recherche et de formation continue.

Il intervient auprès de publics à besoins spécifiques relevant de différents secteurs : enseignement, aide à la jeunesse, handicap, santé mentale, psychiatrie, justice, milieu d'accueil, accueil de l'enfance, milieu carcéral, immigration, maison de repos, travail de rue

Il s'ouvre aux autres dans leurs différences et singularités, en restant un référent. Dans l'échange et les limites de sa fonction, il favorise l'émergence du sens.

Il s'engage dans la relation en exerçant une conscience de sa manière d'être en relation et en veillant à rechercher une juste distance.

Dans le respect inconditionnel de la personne, le respect des règles déontologiques et des mandats confiés, l'éducateur assure :

- ◆ une fonction d'accompagnement et d'éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;
- ◆ une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;
- ◆ une fonction d'interface en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire, entre la ou les personnes et leurs pairs, leurs réseaux, les institutions sociales ;
- ◆ une fonction d'acteur social en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ;

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">◆ une fonction politique en étant vecteur de changement ;◆ une fonction de communication professionnelle en échangeant à travers l'écrit ou l'oral de manière efficiente. | |
|--|--|

B. Compétences à maîtriser en cours et au terme de la formation

B.1. COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES LIÉES À LA PROFESSION

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates :

- S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire
- Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée
- Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative
- Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques professionnelles
- Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche
- Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques.

Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles :

- Etre ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité
- Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif
- Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations
- Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail d'équipe
- Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles
- Evaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin.

Déployer son « savoir-y-faire¹ » relationnel dans la rencontre avec la personne :

- Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte
- Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres

¹ « Savoir-y-faire » et non savoir-faire pour souligner l'inscription « ici et maintenant », en lien avec la situation donnée, de ce savoir-faire professionnel. Idem pour « Savoir-y-être ».

- Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles
- Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-socio-éducative inscrite dans la proximité et la durée.

**DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS
AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

| PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS | ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS |
|---|---|
| <p>◆ Fonction relationnelle d'accompagnement et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ; ○ s'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ; ○ évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s), dans sa complexité, par l'observation et l'écoute active de la(des) personne(s) ; participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités individuelles et sociales ; ○ créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ; ○ construire des relations singulières ajustées à | <p style="text-align: center;"><u>UE DIMENSION RELATIONNELLE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <p><i>en s'exprimant de manière claire et structurée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ; <p><i>au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ; ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ; |

| | |
|---|---|
| <p>l'autre ou aux autres et à leur contexte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de son (leur) histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération dans le cadre d'une approche globale ; ○ participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ; ○ analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ; ○ évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin ; ○ réactualiser ses pratiques professionnelles en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche ; ○ développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques à la relation psycho-socio-éducative ; ○ délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites. | <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ; ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles. <p><u>UE DIMENSIONS COLLECTIVES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <p><i>en s'exprimant de manière claire et structurée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir et d'illustrer des fondements scientifiques et spécificités méthodologiques relevant : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la dynamique de groupe, de la conduite de réunion ; ◆ d'analyser des situations professionnelles en utilisant de façon critique et argumentée ces fondements et ces spécificités ; ◆ de proposer, sur base de l'analyse, des pistes d'intervention en exploitant ces fondements et ces spécificités. <p><u>UE APPROCHE PSYCHO-EDUCATIVE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES</u></p> <p><i>au départ d'une situation professionnelle d'accompagnement psycho-éducatif relevant d'un public spécifique dans un secteur d'activité,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier les spécificités du public [...] ; ◆ d'analyser la situation professionnelle sur la base de ces spécificités [...] ; ◆ de proposer et justifier un accompagnement psycho-éducatif spécifique qui intègre les éléments d'analyse . <p><u>UE DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES DES PRATIQUES</u></p> |
|---|---|

D'ACCOMPAGNEMENT

- ◆ de définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psychopathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;

au départ de situations professionnelles en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs et de l'éducation pour la santé ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ◆ de proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ de proposer un projet d'éducation pour la santé.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Déployer son « savoir-y-faire² » relationnel dans la rencontre avec la personne :

- Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- **Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte**
- **Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres**
- Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles
- Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-socio-éducative inscrite dans la proximité et la durée.

Etre un acteur institutionnel et social engagé :

- Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- **S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge**
- **Travailler et réfléchir** en équipe et **en réseau**
- S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active
Assumer son rôle social et politique.

DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

| PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS | ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS |
|--|--|
| <p>◆ Fonction de reliance :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ; ○ valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ; | <p><u>UE DIMENSIONS COLLECTIVES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <p><i>en s'exprimant de manière claire et structurée,</i></p> <p>◆ de définir et d'illustrer des fondements scientifiques et spécificités méthodologiques</p> |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leurs) choix ; ○ privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs. | <p>relevant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de la psychologie sociale et de la sociologie de la famille, ○ de la gestion de conflit et du travail en réseau ; <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser des situations professionnelles en utilisant de façon critique et argumentée ces fondements et ces spécificités ; ◆ de proposer, sur base de l'analyse, des pistes d'intervention en exploitant ces fondements et ces spécificités. <p><u>UE DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES</u> <u>DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir et d'illustrer des concepts, processus et principes relatifs aux cours de sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ; ◆ d'analyser une situation d'accompagnement psycho-éducatif au regard de la sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ; ◆ de proposer et de justifier le recours à des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'accompagnement psycho-éducatif. |
|---|--|

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique :

- **Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres**
- **Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société**
- **Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe**
- Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche
- Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels
- Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels.

Etre un acteur institutionnel et social engagé :

- Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- **Travailler et réfléchir en équipe et en réseau**
- S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active
Assumer son rôle social et politique.

**DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS
AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

| PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS | ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS |
|---|---|
| <p>◆ Fonction d'interface :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement ; ○ analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ; ○ susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ; ○ être à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit la personne, cela par rapport aux autres acteurs et intervenants. | <p><u>UE RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1</u></p> <p><i>à partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou les chargés de cours, en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ; ◆ d'analyser la situation et de formuler une question de départ ; ◆ de rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ; ◆ d'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ; ◆ de proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ; |

- ◆ de proposer et justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

UE RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante :*

- ◆ d'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Etre un acteur institutionnel et social engagé :

- **Faire preuve d'indépendance et d'initiative**
- **S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge**
- Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- **S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active**
- ***Assumer son rôle social et politique.***

Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité :

- Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
- Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des positions responsables
- Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action
- Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations, complémentarités et parfois contradictions existant entre les dimensions juridiques, morales, déontologiques du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique
- Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes.

DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS

ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS

◆ **Fonction d'acteur institutionnel et social engagé :**

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective de neutralité, démocratique et de responsabilité ; ○ appliquer les réglementations et respecter les textes de référence (déclaration des droits de l'Homme, des droits de l'Enfant ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille ; ○ décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à celles-ci ; ○ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ; ○ se référer au mandat qui lui a été confié et au projet institutionnel, en les clarifiant et en les explicitant autant pour lui-même que pour les autres ; ○ s'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ; ○ faire preuve d'autonomie, d'indépendance et d'initiative ; ○ faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables ; ○ intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la | <p><u>UE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES</u></p> <p><i>en s'exprimant de manière claire et structurée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ; ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus. <p><u>UE IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> <p><i>en référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques. <p><u>UE DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> <p><i>sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'appliquer une démarche de questionnement éthique et de respecter les règles déontologiques. <p><u>UE DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <p><i>à partir de situations professionnelles, dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques de phénomènes de société donnée pour proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif adaptées. |
|---|---|

| | |
|---|---|
| <p>différence en référence à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations, complémentarités et parfois contradictions existant entre les dimensions juridiques, morales, déontologiques du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique ; ○ informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ; ○ faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes. | <p><u>UE DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</u></p> <p><i>à partir de situations professionnelles, dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs au cours de sociologie des organisations ; ◆ d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...) ; ◆ de poser des hypothèses de travail psycho-éducatif en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> ○ des paramètres inhérents aux situations, ○ de la dimension collective du travail de l'éducateur, ○ de la dimension stratégique de l'organisation, ○ du mandat qui lui est donné ; ◆ de développer des stratégies d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif visant un changement au départ de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels. <p><u>UE APPROCHE PSYCHO-EDUCATIVE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES</u></p> <p><i>au départ d'une situation professionnelle d'accompagnement psycho-éducatif relevant d'un public spécifique dans un secteur d'activité,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier [...] des éléments majeurs de droit et des contraintes légales inhérents aux personnes et au secteur d'activité ; ◆ d'analyser la situation professionnelle sur la base [...] de ces éléments et contraintes. |
|---|---|

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Etre un acteur institutionnel et social engagé :

- Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active
- ***Assumer son rôle social et politique***

DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

| PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS | ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS |
|--|---|
| <p>◆ Fonction politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ s'informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l'élaboration des politiques liées au secteur, s'associer avec d'autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action ; ○ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ; ○ contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ; | <p><u>UE IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> <p><i>en référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle. <p><u>UE DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> <p><i>sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier, de définir et d'illustrer des concepts et processus réglementaires et législatifs |

| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ interpeller les pouvoirs subsidants, dénoncer des situations d'injustice ou de non-droit ; ○ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ; ○ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ; ○ être acteur de changement. | <p>relatifs à l'analyse du secteur non marchand ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de circonscrire et porter un regard réflexif sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en tant qu'acteur psycho-éducatif ; ◆ d'identifier et d'explicitier une spécificité du travail d'accompagnement psycho-éducatif susceptible de déboucher sur des recommandations de changement institutionnel. ◆ de proposer des perspectives de changement s'inscrivant dans le cadre des politiques liées au secteur. |
|---|---|

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique :

- **Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres**
- Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- **Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe**
- **Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche**
- **Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels**
- **Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels.**

DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE

| PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS | ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS |
|--|--|
| <p>◆ Fonction de communication professionnelle :</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ développer une écriture et une communication professionnelles respectant les standards en usage, en lien avec les canaux spécifiques aux milieux professionnels ; ○ mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser et la partager avec d'autres ; ○ faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe ; ○ entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche ; | <p><u>UE IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> <p><i>en référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ; ◆ d'utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques. <p><u>UE DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE</u></p> |

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels. | <p><i>sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de rédiger un écrit professionnel et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis. <p><u>UE RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3</u></p> <p><i>en s'exprimant de manière claire et structurée, à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'analyser la pratique d'accompagnement au regard des dimensions, d'une part, relationnelles, psycho-éducatives, collectives et, d'autre part, organisationnelles, sociétales et législatives ; ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés à l'analyse de ces dimensions ; ◆ d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités d'expression artistique, corporelle, sportive ou culturelle adaptées aux besoins du bénéficiaire et à l'action psycho-éducative ; ◆ de présenter, oralement et par écrit, sur base d'une hypothèse de recherche, et à partir du traitement des données, une synthèse de cette recherche et des propositions pratiques argumentées applicables à la profession. |
|--|---|

B.2. COMPÉTENCES D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION : REFERENTIEL DE COMPETENCES ARES

Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique

Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

Etre un acteur institutionnel et social engagé

S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates

Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

Dans le respect inconditionnel de la personne, le respect des règles déontologiques et des mandats confiés, l'éducateur assure :

UE STAGE D'IMMERSION

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ une fonction d'accompagnement et d'éducation en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ; ○ une fonction de reliance en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ; ○ une fonction d'interface en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire, entre la ou les personnes et leurs pairs, leurs réseaux, les institutions sociales ; ○ une fonction d'acteur social en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ; ○ une fonction politique en étant vecteur de changement ; | <ul style="list-style-type: none"> ◆ de décrire des situations psycho-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ; ◆ de distinguer les faits observés des interprétations personnelles ; ◆ de réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ; ◆ concevoir et réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ; ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute |
|--|--|

- une fonction de communication professionnelle en échangeant à travers l'écrit ou l'oral de manière efficiente.
 - du bénéficiaire ;
 - ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation éducative qu'il a établie avec les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;
 - ◆ de décrire son intégration dans une équipe éducative ;
 - ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires et du service en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé.

UE STAGE D'INSERTION

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ de concevoir, réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'observations qui intègrent :
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution ;
- ◆ d'analyser des situations d'accompagnement psycho-éducatif :
 - en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des bénéficiaires et de leur entourage, de sa propre personne,

- en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

UE ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE FORMATION

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ sur la base d'une observation et d'une analyse de situations éducatives, de concevoir, réaliser et évaluer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent :
 - l'environnement socio-économique,
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau,
 - sa propre personne ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution, appropriées à leurs besoins et demandes ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de

formation lui ont permis d'exercer une fonction de reliance, une fonction d'interface, la fonction sociale et politique et la fonction de communication professionnelle de l'éducateur spécialisé ;

- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983018 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base en philosophie, en sociologie, en droit, en sciences économiques et politiques, et en éducation pour la santé permettant la compréhension, l'analyse et la réflexion critique de situations d'accompagnement psycho-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

4.1 Philosophie

- ◆ de mettre en évidence le sens du questionnement philosophique dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif et dans une perspective citoyenne ;
- ◆ de comparer différentes approches philosophiques sous-jacentes aux finalités de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'expliciter et d'illustrer les étapes méthodologiques pour formuler une question philosophique ;
- ◆ de s'exercer à la mise en doute méthodique des croyances, préjugés, représentations... sur la base de situations professionnelles.

4.2 Sociologie

- ◆ de définir des concepts sociologiques tels que culture, société, socialisation, classes sociales, représentations sociales, expérience sociale, intégration et exclusion, stigmatisation, don et contre-don... ;
- ◆ de déterminer le champ d'intervention de la sociologie et son apport pour la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'expliciter et d'illustrer la démarche sociologique ;

- ◆ d'appliquer différents concepts sociologiques dans différentes situations de pratique professionnelle et dans divers contextes ;
- ◆ d'analyser les mécanismes de socialisation déterminant l'appartenance sociale et culturelle sur la base de situations professionnelles ;
- ◆ d'analyser le processus de reproduction sociale à travers, notamment, les rôles de la famille et de l'école.

4.3 Education pour la santé

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts de santé, de prévention, de promotion de la santé, de l'éducation pour la santé, du développement du pouvoir d'agir... ;
- ◆ d'explicitier les concepts liés à l'éducation pour la santé qui permettent à l'éducateur spécialisé d'être acteur de santé ;
- ◆ d'identifier et d'analyser la démarche d'éducation pour la santé à mener et des attitudes à adopter dans différentes situations professionnelles où la santé est impactée, en s'appuyant sur la récolte de données issues de sources pertinentes et fiables ;
- ◆ de préciser la spécificité et les limites du travail d'accompagnement d'éducateur spécialisé dans la collaboration pluridisciplinaire et la prise en charge globale de la personne.

4.4 Sciences économiques et politiques

- ◆ d'identifier les mécanismes fondamentaux de l'économie contemporaine et de mettre en évidence le rôle de l'Etat en termes de répartition des richesses et de subventionnement des différentes matières et compétences ;
- ◆ de définir et d'illustrer des notions telles que non marchand, économie libérale, service public/privé, mondialisation, surendettement, économie sociale, micro-économie... ;
- ◆ de percevoir l'impact des choix économiques et politiques sur des problèmes sociaux individuels et collectifs et sur la prise en charge socio-éducative ;
- ◆ de relever les principes fondamentaux d'un Etat de droit démocratique ;
- ◆ de décrire les différents niveaux de pouvoir de l'Etat fédéral belge, leurs liens et leurs compétences respectives en matière d'action sociale ;
- ◆ d'analyser différentes situations professionnelles au regard de concepts, mécanismes, principes économiques et politiques et, le cas échéant, se poser en tant qu'acteur de changement.

4.5 Droit

- ◆ de définir, d'illustrer les sources et le champ d'intervention du droit ainsi que son utilité pour la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de cerner les enjeux de leur application pour le citoyen et pour l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de situer l'organisation et les acteurs du monde judiciaire ;
- ◆ de définir la personnalité juridique, la capacité juridique, la responsabilité civile et pénale... ;
- ◆ d'illustrer les notions d'acte délictueux, de justiciable... ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs vis-à-vis des bénéficiaires, des employeurs, du mandant, relative au mandat donné au service ou à l'institution particulièrement du point de vue du secret professionnel ;

- ◆ de déterminer, au regard d'éléments de droit, les enjeux de l'accompagnement psycho-éducatif liés à des situations professionnelles.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Philosophie | CT | B | 20 |
| Sociologie | CT | B | 20 |
| Education pour la santé | CT | B | 24 |
| Sciences économiques et politiques | CT | B | 22 |
| Droit | CT | B | 22 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 27 |
| Total des périodes | | | 135 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS RELATIONNELLES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

**CODE : 983019 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS RELATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques et outils méthodologiques de base relatifs aux dimensions psychologiques et communicationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif pour installer une relation professionnelle avec une personne, un groupe ou un collectif, en particulier :

- ◆ comprendre les éléments d'une relation ou d'une situation singulière ;
- ◆ favoriser la rencontre au travers de l'expression corporelle ou sportive ;
- ◆ laisser place aux personnes et à leur parole ;
- ◆ privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation,
par écrit et oralement,
dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant le questionnement et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, en s'exprimant de manière claire et structurée,

4.1 Psychologie

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention, en particulier sous l'angle de la relation à l'autre ;
- ◆ de décrire les différents courants de la psychologie :
 - caractériser leurs spécificités et leurs limites,
 - identifier leur application dans le champ éducatif au travers des aspects relationnels ;
- ◆ d'identifier, d'analyser des pratiques éducatives axées sur la relation, qui peuvent être étayées par la recherche en psychologie ;
- ◆ de distinguer interventions thérapeutiques et démarches éducatives en identifiant les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'explicitier les concepts psychologiques utiles à la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé : personnalité, comportement social, motivation, émotions, perceptions, apprentissage, intelligence, mémoire... ;
- ◆ de décrire et illustrer les concepts de base de la psychologie utiles au travail éducatif :
 - le développement psychologique d'un individu de la naissance à la mort,
 - les déterminants des comportements et de la personnalité d'un être humain,
 - les changements psychologiques qui se produisent tout au long de la vie et leur importance ;
- ◆ de citer et d'analyser des applications éducatives concrètes découlant de la connaissance scientifique du développement psychologique d'un individu ;
- ◆ d'illustrer par des exemples comment la maîtrise des concepts psychologiques de base permet une prise de recul par rapport aux perceptions ;
- ◆ d'analyser, sous l'angle relationnel, des situations professionnelles au regard des concepts de la psychologie.

4.2 Relation professionnelle : méthodologie

- ◆ de définir et de caractériser l'accompagnement psycho-éducatif dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de découvrir, à partir d'échanges avec une personne, un groupe, ou un collectif, l'importance et les moyens d'entrer en relation, en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'exploiter des outils méthodologiques et de porter un regard critique sur ceux-ci pour :
 - entrer en relation avec une personne, un groupe, un collectif,
 - prendre place dans une dynamique de groupe,
 - susciter l'expression d'une personne, un groupe, un collectif,
 - écouter et prendre la parole,
 - respecter les différences d'opinions ;

- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé (congruence, authenticité, empathie...);
- ◆ de respecter les limites de la profession dans le cadre de ses interventions;
- ◆ de percevoir et d'identifier l'impact des émotions, notamment dans la relation éducative;
- ◆ de repérer et d'exprimer ses limites et ses atouts en termes relationnels en lien avec la profession d'éducateur spécialisé;
- ◆ de proposer des attitudes, comportements et un langage favorisant la relation, intégrant des concepts psychologiques.

4.3 Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie

- ◆ de différencier information, communication et relation;
- ◆ d'appréhender de manière critique différentes conceptions de la communication interpersonnelle;
- ◆ d'indiquer les limites de ces conceptions théoriques;
- ◆ d'illustrer le processus de rétroaction et son utilisation comme outil de communication interpersonnelle;
- ◆ d'identifier les facilitateurs et/ou les freins d'une situation de communication interpersonnelle en vue de repérer ses comportements caractéristiques en tant qu'acteur de communication, en ce compris dans sa dimension corporelle;
- ◆ d'intégrer la notion de contexte, lorsqu'il donne un sens à un comportement en situation de communication;
- ◆ de cerner le concept de l'écoute active;
- ◆ d'expérimenter différents modes de communication interpersonnelle;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux bénéficiaires et aux contextes;
- ◆ de s'initier aux différents niveaux de communication : verbal et non verbal, paralangages...;
- ◆ de développer ses compétences communicationnelles pour être en relation :
 - distinguer les contenus et les objectifs de la communication,
 - distinguer le contenu et la relation,
 - situer la communication dans un espace favorisant l'échange,
 - repérer l'impact du contexte dans la communication,
 - détecter le sens des réactions de son interlocuteur et en tenir compte par rapport aux objectifs de l'échange,
 - utiliser le message « je »,
 - pratiquer l'écoute active;
- ◆ de porter un regard réflexif sur sa communication.

4.4 Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale

- ◆ de définir le concept d'expressivité en lien avec la profession d'éducateur spécialisé;
- ◆ d'explicitier le sens des activités corporelles et sportives dans le cadre d'un travail d'éducateur spécialisé comme support à la communication, à la relation et dans une perspective de bien-être;

- ◆ d'expérimenter et d'identifier la place du corps et des dimensions psychomotrices au niveau de la relation et de la communication ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression spécifiques aux activités corporelles et sportives et de relever dans celles-ci des éléments montrant l'importance du langage corporel ;
- ◆ de situer les activités corporelles et sportives en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Relation professionnelle : méthodologie », de « Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie », de « Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Psychologie | CT | B | 40 |
| Relation professionnelle : méthodologie | CT | F | 24 |
| Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie | CT | F | 40 |
| Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale | CT | F | 24 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 32 |
| Total des périodes | | | 160 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**IDENTITE PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATEUR
SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983020 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

IDENTITE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants :

- ◆ de découvrir la profession d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif et les diversités de son exercice, d'en confronter ses représentations, de clarifier ses motivations, ses atouts et ses limites, y compris en termes relationnels ;
- ◆ d'appréhender la déontologie, les valeurs et les principes qui guident l'action de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de s'initier à la communication professionnelle en vue de contribuer à la construction de leur identité professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en référence au profil professionnel du « Bachelier : Education spécialisée en accompagnement psycho-éducatif »,

à partir de situations et contextes professionnels variés,

- ◆ d'expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ de dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ d'identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ d'utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif »,

à partir de situations et contextes professionnels variés,

4.1 Découverte de la profession

- ◆ de présenter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif :
 - en explicitant sa représentation du métier de l'éducateur spécialisé ;
 - en identifiant et présentant les raisons et motivations de son choix de formation et de profession ;
 - en questionnant et en explicitant ses atouts et ses limites à l'exercice de la profession, y compris ses ressources relationnelles ;
- ◆ d'identifier le champ d'activité et les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire différents contextes professionnels (secteurs, domaines d'intervention, publics...) ;
- ◆ de dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;

- ◆ de compléter, sur la base du champ d'activité, des différentes fonctions et des contextes professionnels, sa représentation du métier à travers des rencontres avec d'autres personnes (professionnels, chargés de cours, experts, témoins, étudiants...);
- ◆ de mettre en évidence des liens entre sa représentation du métier et les différentes dimensions de la formation;
- ◆ d'ajuster son projet d'accompagnement psycho-éducatif en soulignant l'évolution suscitée par les confrontations (découvertes et changements).

4.2 Approche de l'éthique et déontologie

- ◆ de retracer le processus de la construction de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé;
- ◆ d'identifier et de distinguer les valeurs, les croyances et les représentations morales, philosophiques, culturelles qui sous-tendent l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé;
- ◆ de distinguer déontologie, règles déontologiques, éthique et questionnement éthique;
- ◆ d'énoncer les fondements, principes et règles de la déontologie professionnelle en vigueur dans les secteurs d'intervention des éducateurs spécialisés;
- ◆ d'identifier des repères déontologiques (tels que distance et engagement) et des questionnements éthiques de différentes situations et contextes professionnels;
- ◆ d'appréhender les conséquences du non-respect de la déontologie et, en particulier, du secret professionnel;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs vis-à-vis des bénéficiaires, des employeurs, du mandant, relative au mandat donné au service ou à l'institution particulièrement du point de vue du secret professionnel.

4.3 Terminologie et communication professionnelle écrite

- ◆ de repérer et lister le vocabulaire spécifique au métier d'éducateur spécialisé;
- ◆ de relever la signification et les aspects idéologiques du vocabulaire utilisé dans le travail d'accompagnement psycho-éducatif;
- ◆ d'identifier les différents types de communication professionnelle écrite courante en précisant leur objet, leurs spécificités et leurs destinataires;
- ◆ de rédiger, dans le respect des règles d'usage de la langue française, des communications professionnelles écrites courantes en y intégrant le vocabulaire spécifique et en justifiant le choix du vocabulaire.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Découverte de la profession », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Découverte de la profession | PP | L | 24 |
| Approche de l'éthique et déontologie | CT | B | 20 |
| Terminologie et communication professionnelle écrite | CT | B | 20 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 16 |
| Total des périodes | | | 80 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983021 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants de proposer des projets d'accompagnement psycho-éducatif en s'appuyant sur des techniques et sur des méthodologies de l'observation, de l'analyse d'interventions éducatives ainsi que sur la récolte de données issues de la recherche.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation,
par écrit et oralement,
dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
 - en développant une réflexion structurée,
 - en développant des arguments et des contre-arguments,
 - en explicitant sa position personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou par les chargés de cours,
en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,*

- ◆ de décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ;
- ◆ d'analyser la situation et de formuler une question de départ ;
- ◆ de rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ;
- ◆ d'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ;
- ◆ de proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ;
- ◆ de proposer et de justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Méthodologie de l'observation

- ◆ de différencier « éducation intuitive » et « démarche psycho-éducatif professionnelle » ;
- ◆ de commenter et d'expliquer le sens des interventions psycho-éducatives ;
- ◆ de mettre en évidence la spécificité de la fonction d'éducateur spécialisé dans une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de définir la démarche psycho-éducatif ;
- ◆ de développer une méthodologie de l'observation et d'y porter un regard réflexif :
 - décrire des comportements observables et mesurables,
 - utiliser des techniques d'observation pertinentes des comportements verbaux et non verbaux,
 - distinguer les faits observés des émotions et des opinions,
 - identifier les causes de biais dans les observations,

- démontrer comment la récolte des informations influence les interventions psycho-éducatives ;
- ◆ d'émettre des hypothèses quant au sens à donner aux comportements de la personne en tenant compte du contexte dans lequel ils apparaissent et de les justifier ;
- ◆ de communiquer les éléments pertinents issus de l'observation et ses hypothèses aux équipes.

4.2 Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir de situations psycho-éducatives rencontrées en stage ou proposées par le chargé de cours qui interpellent l'étudiant, par écrit et/ou oralement,

- ◆ de formuler des observations rigoureuses et précises permettant d'ouvrir à une réflexion et à une analyse de la relation à l'autre dans le cadre du mandat de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'analyser les situations observées de manière collaborative et sur le modèle de l'intervention :
 - en distinguant les faits observés des interprétations,
 - en proposant des éléments explicatifs susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs en fonction du contexte,
 - en formulant une question de départ ;

et

 - en s'enrichissant des avis des autres apprenants et/ou professionnels,
 - en s'interrogeant sur sa fonction, son rôle et sa place dans l'institution ainsi que dans l'équipe,
 - en tenant compte de préoccupations déontologiques et éthiques ;
- ◆ d'étayer l'analyse par des apports théoriques relevant notamment de la dimension relationnelle, des sciences humaines et sociales et de l'identité professionnelle ;
- ◆ de formuler, sur base de l'analyse, des hypothèses explicatives ;
- ◆ de proposer des pistes d'intervention dans le cadre d'un projet d'accompagnement individualisé :
 - en appliquant la méthodologie d'un projet d'accompagnement individualisé qui tient compte des besoins, souhaits, capacités, ressources et de l'environnement du bénéficiaire,
 - en prenant en compte l'implication du bénéficiaire,
 - en analysant des exemples de projets d'accompagnement individualisé mis à disposition.

4.3 Français : expression écrite

à partir de recherches appliquées en éducation spécialisée amenées par l'étudiant ou les chargés de cours, en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ de reconnaître et d'employer le vocabulaire spécifique à la rédaction scientifique ainsi qu'à son domaine d'intervention ;
- ◆ de réaliser une synthèse objective d'une revue de la littérature sur un sujet donné ;
- ◆ d'utiliser un système de référencement des sources.

4.4 Méthodologie du projet

- ◆ de cerner le concept de projet ;
- ◆ de définir, de distinguer et d'illustrer les différents types de projets (éducatifs, collectifs, communautaires, institutionnels...);
- ◆ de caractériser la dynamique de la mise en œuvre d'un projet ;
- ◆ de décrire les différentes étapes de l'élaboration d'un projet ;
- ◆ de démontrer l'intérêt d'appliquer une méthodologie précise dans l'élaboration d'un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer des projets dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif, sur la base de l'observation de situations psycho-éducatives et de l'exploration de travaux de recherche ;
- ◆ de valider la pertinence de ces projets par rapport aux finalités et enjeux des différentes parties prenantes concernées (éducateur spécialisé, bénéficiaires, équipe pluridisciplinaire, institutions...).

4.5 Initiation à la recherche

en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ d'identifier le bien-fondé de la recherche en éducation spécialisée au regard d'interventions psycho-éducatives ;
- ◆ d'appréhender les concepts essentiels des différents types de recherche appliquée ;
- ◆ de différencier la littérature scientifique des autres types d'écrits ;
- ◆ de définir les différentes étapes de la démarche de recherche appliquée et d'identifier leurs enjeux ;
- ◆ de formuler une question de départ en lien avec des constats issus d'une observation relevant de l'éducation spécialisée ;
- ◆ d'identifier et d'explorer des sources de documentation scientifique sur la question (revue de littérature...);
- ◆ de formuler des hypothèses en lien avec la recherche.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologies de l'observation », d'« Initiation à la recherche », d'« Analyse d'interventions psycho-éducatives » et de « Méthodologie du projet », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Méthodologies de l'observation | CT | F | 24 |
| Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative | PP | L | 20 |
| Français : expression écrite | CT | B | 14 |
| Méthodologie du projet | CT | F | 20 |
| Initiation à la recherche | CT | F | 14 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 23 |
| Total des périodes | | | 115 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983022 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS ORGANISATIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de prendre en compte des dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif ; d'acquérir les fondements théoriques relatifs à la sociologie des organisations ;
- ◆ d'étudier une situation professionnelle à l'aide de repères fournis par l'analyse organisationnelle ;
- ◆ de concevoir une stratégie d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif tenant compte de cette analyse.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Sciences humaines et sociales », code 983018 U36D1 classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir de situations professionnelles,
dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,*

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la sociologie des organisations ;
- ◆ d'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir...) ;
- ◆ de poser des hypothèses de travail psycho-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - du mandat qui lui est donné,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - des missions et valeurs de l'institution ;
- ◆ de développer des stratégies d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif visant un changement, sur la base de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Sociologie des organisations

sur base de diverses situations organisationnelles,

- ◆ d'identifier les statuts, les rôles, les responsabilités, les valeurs, les missions, les mandats... des différents intervenants et de préciser leur place dans l'organisation ;
- ◆ d'identifier les différentes composantes de l'organisation et les différentes logiques de fonctionnement ;
- ◆ de repérer les tensions, les conflits, les convergences entre les objectifs et les enjeux individuels et collectifs ;
- ◆ de repérer les opportunités et les contraintes de l'organisation, y compris les compétences et les ressources, nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels ;
- ◆ d'analyser l'organigramme institutionnel, de développer une approche stratégique de l'organisation et de prendre en compte le rôle de l'informel dans l'organisation ;

- ◆ de définir les concepts de créativité, de pouvoir, d'autorité et les éléments de base de l'analyse stratégique (acteur, zone d'incertitude, marge de liberté, système d'action...);
- ◆ d'illustrer des problématiques relatives aux ressources humaines dans l'organisation telles que la motivation et l'identité professionnelle.

4.2. Méthodologie de l'analyse organisationnelle

sur base de diverses situations organisationnelles,

- ◆ d'interroger les logiques institutionnelles et les logiques d'acteurs par une approche classique et stratégique des organisations : les rapports de pouvoir, l'organisation du travail, l'espace, l'organigramme, les finalités et objectifs, la circulation de l'information, les modes de décision et de coordination ;
- ◆ d'analyser des logiques institutionnelles et communicationnelles au regard de différents concepts tels que : règles, système de communication, stratégies de pouvoir notamment par pression et légitimation, modes de coopération et d'engagement, rapport à l'environnement ;
- ◆ de situer un événement dans son contexte organisationnel et son environnement ;
- ◆ d'identifier les facteurs qui engendrent des répercussions sur le système (coopération, conflit, violences institutionnelles...);
- ◆ de mener une analyse du jeu des acteurs ;
- ◆ de détecter les ressources et résistances au changement et à l'innovation, y compris les facteurs culturels / idéologiques, et de voir dans quelle mesure elles peuvent agir comme des leviers pour l'action ou au contraire comme des contraires ;
- ◆ de développer à partir des analyses des stratégies d'actions ;
- ◆ de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'organisation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Méthodologie de l'analyse organisationnelle », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Sociologie des organisations | CT | B | 23 |
| Méthodologie de l'analyse organisationnelle | CT | F | 33 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 14 |
| Total des périodes | | | 70 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS COLLECTIVES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983023 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS COLLECTIVES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, dans la perspective de la prise en compte des dimensions collectives de l'accompagnement psycho-éducatif :

- ◆ d'acquérir les fondements scientifiques liés à la psychologie sociale et à la sociologie de la famille ;
- ◆ d'appliquer des spécificités méthodologiques liés à la dynamique de groupe, à la conduite de réunion, à la gestion de conflit et au travail en réseau ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur l'intégration de ces fondements scientifiques et de ces spécificités méthodologiques aux pratiques professionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;

- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des fondements scientifiques et spécificités méthodologiques relevant :
 - de la psychologie sociale et de la sociologie de la famille,
 - de la dynamique de groupe, de la conduite de réunion, de la gestion de conflit et du travail en réseau ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles en utilisant de façon critique et argumentée ces fondements et ces spécificités ;
- ◆ de proposer, sur base de l'analyse, des pistes d'intervention en exploitant ces fondements et ces spécificités.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Psychologie sociale

- ◆ de définir la psychologie sociale, son champ d'action et les concepts de base y afférents, en particulier sous l'angle de la relation sociale ;
- ◆ d'identifier et de décrire des processus psycho-sociaux :
 - sur l'individu,

- sur le groupe,
- sur la collectivité,

tels que l'influence sociale, l'engagement et la manipulation, la dissonance cognitive, la perception sociale ;

- ◆ de décoder des situations professionnelles en utilisant ces concepts et processus comme grille d'analyse ;
- ◆ de proposer des pistes d'intervention dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif en tenant compte du décodage.

4.2. Sociologie de la famille

- ◆ de caractériser le concept de famille en tant que fait social dans sa trajectoire socio-historique ;
- ◆ de mettre en évidence la façon dont les groupes familiaux s'instituent et se structurent en fonction du contexte socio-économique et politique ;
- ◆ d'identifier et de décrire des logiques de solidarité familiale au cours du temps et d'y situer le rôle de l'état (sécurité sociale, logement, obligation scolaire ...) ;
- ◆ d'illustrer la diversité des modèles familiaux au sein de notre société, dont les modèles émergents, de repérer les logiques ethnocentriques, culturelles et de classe ;
- ◆ d'illustrer en quoi le comportement du bénéficiaire peut être la mise en scène d'une réalité dont les fondements culturels et symboliques prennent sens au sein du système familial ;
- ◆ d'évoquer des spécificités des familles immigrées en les liant aux flux migratoires et aux politiques d'accueil ;
- ◆ de prendre la mesure de l'impact du système familial sur le développement de l'individu et ses groupes d'appartenance ;
- ◆ de prendre en considération les spécificités familiales afin de proposer des pistes d'interventions dans une vision dynamique et constructive ;
- ◆ de s'interroger sur l'impact de ses références familiales sur l'exercice de son métier d'éducateur.

4.3. Dynamique de groupe

sur base de situations professionnelles impliquant des groupes de bénéficiaires et de professionnels,

- ◆ d'explicitier les concepts et principes généraux de la théorie de la dynamique de groupe ;
- ◆ de repérer, d'illustrer et d'expérimenter des phénomènes inhérents à la dynamique de groupe tels que :
 - les interactions,
 - les réseaux de communication,
 - les rôles et le leadership,
 - le climat d'un groupe,
 - l'émergence de normes,
 - l'existence de buts collectifs communs,
 - l'existence d'émotions et de sentiments collectifs,
 - l'émergence d'une structure informelle,
 - l'existence d'un inconscient collectif,
 - l'établissement d'un équilibre interne et du système de relations à l'environnement,
 - ... ;

- ◆ d'analyser la dynamique d'un groupe au regard des concepts, des principes et des phénomènes qui la sous-tendent ;
- ◆ de proposer des pistes d'intervention sur cette dynamique dans le cadre d'un accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'appliquer les principes de la dynamique de groupe au travail en équipe ;
- ◆ d'analyser ses propres réactions au sein d'un groupe et celles des autres intervenants.

4.4. Gestion de conflit

sur base de situations professionnelles,

- ◆ de définir le conflit ;
- ◆ d'identifier différents types de conflit, des modes de ressentis, l'expression et la forme de certains conflits ;
- ◆ d'évoquer les intérêts du conflit (facteur de changement, homéostasie du groupe...) ;
- ◆ d'identifier les aspects stratégiques dans la gestion de conflits ;
- ◆ d'expérimenter sur la base d'un ou plusieurs modèles théoriques des techniques de prévention, et de gestion de conflits ;
- ◆ de développer sa capacité d'auto-évaluation au plan de l'écoute, du dénouement des impasses et des résistances, des émotions, ...

4.5. Travail en réseau

sur base de situations professionnelles,

- ◆ de distinguer les différents types de travail en réseau ;
- ◆ de cerner les apports et freins du travail en réseau dans le cadre d'un accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier les valeurs, les logiques et les mécanismes qui sous-tendent le travail en réseau ;
- ◆ d'identifier des partenaires potentiels en fonction des problématiques ;
- ◆ d'identifier les éléments constitutifs de projets de collaboration avec des partenaires ;
- ◆ de caractériser les concepts et outils méthodologiques du travail en réseau, en particulier avec les familles tels que cycle de vie familial, loyautés familiales, génogramme, multipartialité ;
- ◆ de repérer et d'analyser des éléments à prendre en considération dans le cadre d'une intervention en réseau avec la famille ;
- ◆ de développer des logiques d'intervention reposant notamment sur la présomption de la compétence des familles.

4.6. Conduite de réunion

au travers de situations professionnelles,

- ◆ d'identifier et d'explicitier différents types de réunion, leurs modalités d'animation en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- ◆ d'expérimenter les différentes étapes de la conduite de réunion ;
- ◆ de relever les facteurs d'efficacité et d'efficience d'une réunion tels que :

- les étapes d'une réunion (préparation, conduite de réunion proprement dite, évaluation, suivi d'une réunion),
 - les aspects logistiques, temporels...
 - les fonctions de la communication dans les groupes (production, facilitation, régulation),
 - les rôles formels/informels des participants,
 - les attitudes des participants et de l'animateur,
 - les aspects affectifs,
 - l'évaluation du processus (degré de satisfaction des participants, du conducteur de réunion ...);
- ◆ d'analyser une réunion et de proposer des pistes d'intervention en vue d'en améliorer le dispositif dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Conduite de réunion », de « Dynamique de groupe » et de « Gestion de conflit », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Psychologie sociale | CT | B | 23 |
| Sociologie de la famille | CT | B | 20 |
| Conduite de réunion | CT | F | 16 |
| Dynamique de groupe | CT | F | 16 |
| Gestion de conflits | CT | F | 19 |
| Travail en réseau | CT | B | 14 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 27 |
| Total des périodes | | | 135 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES
DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983024 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS PSYCHO-EDUCATIVES DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter des notions théoriques, des modèles en lien avec les dimensions psychopédagogiques, socio-éducatives, psychopathologiques ainsi que celles liées à l'éducation pour la santé afin de développer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au bénéficiaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psychopathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;

au départ de situations professionnelles, en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs, psychopédagogiques et de l'éducation pour la santé ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ◆ de proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ de proposer un projet d'éducation pour la santé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

4.1. Psychopédagogie

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopédagogie ;
- ◆ d'illustrer des notions telles que : comportement, apprentissage, intelligence, émotion, différenciation, trouble, inclusion, handicap ;
- ◆ de décrire en quoi les apprentissages sont en lien avec les sentiments, l'intelligence, l'affirmation de soi, la motivation, l'environnement... en s'appuyant sur des théories scientifiques de pédagogues référents ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de démontrer en quoi les personnes rencontrées nécessitent de la part de l'éducateur une approche spécifique ;

pour différents types de handicaps (handicaps physiques, mentaux, sociaux, ...) ou d'inadaptations, pour différentes classes d'âge et sur la base d'observations,

- ◆ de préciser et de décrire les caractéristiques cognitives, motrices, psychologiques, affectives, personnelles et sociales des bénéficiaires, en liaison avec l'étiologie ;
 - de découvrir les principes de base de différentes démarches pédagogiques de prise en charge adaptées ;
 - d'établir un lien entre les données étiologiques, les caractéristiques psychologiques, affectives, sociales et les approches psychopédagogiques qui en découlent, en tenant compte des dimensions déontologiques.

4.2. Psychopathologie

- ◆ de définir et illustrer le champ d'action de la psychopathologie ;
- ◆ de définir les notions de santé mentale et de normalité ;
- ◆ de situer les différents courants de pensée, les thérapies existantes et les diverses approches de la maladie mentale et des troubles psychiques ;
- ◆ de décoder le vocabulaire de base en santé mentale et l'utiliser comme outil de travail et non comme une étiquette qui enfermerait la personne ;
- ◆ de repérer le sens des termes utilisés par les autres acteurs présents dans les équipes pluridisciplinaires ;
- ◆ de découvrir la valeur du symptôme et développer une prise de distance entre la manifestation de celui-ci et l'identification d'une maladie mentale ;
- ◆ de décrire, au travers d'études cliniques, pour les principaux troubles psychiques présents tant chez l'enfant que chez l'adulte (troubles de l'humeur, troubles de l'attachement, troubles à expression somatique, troubles du comportement et du développement psychologique, pathologies déficitaires et organiques, conduites addictives, psychopathologies du travail...) :
 - les mécanismes psychopathologiques et leurs origines présumées,

- les différentes approches d'aide et de soins, y compris les options d'interventions des équipes pluridisciplinaires et les logiques qui les sous-tendent,
- les conséquences sur la fonction de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de mesurer l'incidence des troubles psychiques dans différents comportements problématiques tels que la dépendance, la maltraitance, la délinquance sexuelle ... ;
- ◆ de présenter différentes nosographies psychiatriques et classifications psychopathologiques, et d'en développer une lecture critique ;
- ◆ de proposer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif pour le bénéficiaire et son entourage, tenant compte des spécificités psychopathologiques ;
- ◆ d'aborder des notions éclairant le processus relationnel dans la relation éducative telles que transfert, contre-transfert, attachement, rapport à la réalité... ;
- ◆ d'aborder la notion de souffrance personnelle et de souffrance d'autrui ;
- ◆ d'identifier ses propres limites face à l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychopathologiques (envahissement, substitution ...).

4.3. Approches des modèles socioéducatifs et psychopédagogiques

au départ de situations exemplatives en matière d'éducation spécialisée en Belgique et à l'étranger,

- ◆ d'élaborer, afin de mener à bien le projet éducatif et/ou pédagogique, une intervention d'accompagnement psycho-éducatif qui tienne compte :
 - de l'analyse du lieu d'intervention spécifique,
 - des interventions humaines particulières,
 - du bénéficiaire ;
- ◆ d'énoncer les fondements de divers courants de pensée utilisés en psychopédagogie, en particulier, l'approche systémique, humaniste, comportementale, psychanalytique, cognitive ;
- ◆ d'illustrer en quoi l'action éducative est une interaction dynamique qui s'appuie sur différentes approches psychopédagogiques ;
- ◆ de démontrer en quoi le système éducatif est un système ouvert dépendant du contexte ;
- ◆ de présenter des expériences éducatives particulières et de les relier aux différents postulats scientifiques, idéologiques et méthodologiques des différents courants psychopédagogiques ;
- ◆ de définir ce qu'est un modèle dans la pratique éducative, d'en préciser les différentes composantes (théories, valeurs, intuitions, représentations sociales ...) ;
- ◆ d'explicitier en quoi différentes approches socio-éducatives permettent à l'éducateur de comprendre des situations socio-éducatives singulières ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites de ces approches ;
- ◆ d'explicitier les représentations de l'être humain sous-jacentes à ces approches et relever en quoi les éléments de son histoire personnelle influencent la manière de se situer par rapport à celles-ci ;
- ◆ d'analyser des situations typiques en éducation spécialisée selon différentes approches et d'évaluer l'(les) approche(s) la(les) plus appropriée(s) en tenant compte des différentes composantes du modèle ;
- ◆ de poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;

- ◆ de développer une posture professionnelle fondée sur les principes des approches socioéducatives et psychopédagogiques.

4.4. Education pour la santé

- ◆ de documenter par une recherche les processus physiopathologiques de base présents dans des pathologies fréquemment rencontrées ;
- ◆ d'illustrer et expliciter le rôle de l'éducateur spécialisé, comme acteur de la santé, du point de vue de la prévention primaire, secondaire et tertiaire sur différentes thématiques liées à l'éducation pour la santé ;
- ◆ d'identifier, dans les limites de sa fonction, les actions à mener dans le cadre de situations où la santé est à promouvoir ou mise en jeu (manutention, premiers soins, hygiène corporelle et des lieux de vie, éducation sexuelle, obésité, addictions ...) ;
- ◆ de concevoir un projet d'éducation pour la santé en réponse à un besoin exprimé ou non dans une population en s'appuyant sur la base de résultats de recherche et en préciser les enjeux et les limites ;
- ◆ d'illustrer les questions éthiques au regard du pouvoir de la science, du progrès de la médecine, de la politique de la santé ... (euthanasie, manipulation génétique...) ;
- ◆ d'identifier l'importance de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle adapté au public pris en charge.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Education pour la santé », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Psychopédagogie | CT | B | 30 |
| Psychopathologie | CT | B | 40 |
| Approches des modèles socioéducatifs et psychopédagogiques | CT | B | 50 |
| Education pour la santé | CT | F | 40 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 40 |
| Total des périodes | | | 200 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

| |
|--|
| <p>CODE : 983025 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 2

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de proposer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif argumentées sur base d'une analyse rigoureuse ;
- ◆ de mener et d'évaluer des projets dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif selon une méthodologie et sur base d'outils ;
- ◆ de construire une recherche sur la base d'une hypothèse en choisissant un mode de recueil de données ;
- ◆ de favoriser l'ouverture à soi et aux autres au travers de l'expression artistique et culturelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou les chargés de cours, en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,

- ◆ de décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ;
- ◆ d'analyser la situation et de formuler une question de départ ;
- ◆ de rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ;
- ◆ d'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ;
- ◆ de proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ;
- ◆ de proposer et justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 », code 983021 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante,*

- ◆ d'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Expression orale et écrite

à partir de situations professionnelles,

- ◆ de distinguer les termes suivants : argumenter, démontrer, convaincre, persuader, manipuler ;
- ◆ d'explicitier et mettre en œuvre les différentes étapes méthodologiques pour élaborer et rédiger une argumentation ;

- ◆ d'analyser une argumentation sur la base :
 - de sa pertinence,
 - de sa structure,
 - des différents modes de réponse possibles (anticipation, contre-objection, compromis ...),
 - des éléments structuraux de la langue française (vocabulaire, orthographe, syntaxe ...)
- ◆ de rédiger une argumentation en intégrant des aspects stratégiques et sociaux du discours ;
- ◆ de la défendre oralement en tenant compte des différents paramètres de l'expression verbale et non verbale (voix, gestes, attitudes).

4.2. Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir d'interventions d'accompagnement psycho-éducatif interpellantes, par un échange basé sur le modèle de l'intervision,

- ◆ d'analyser des interventions par un regard croisé des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement sur la base d'une méthodologie et d'outils ;
- ◆ d'établir des liens entre des modèles et apports conceptuels de ces dimensions et ces interventions d'accompagnement ;
- ◆ de se référer au mandat (définition, contexte, limites, cadre, autonomie/indépendance) et au projet éducatif et/ou pédagogique afin de clarifier le cadre et les limites des interventions ;
- ◆ de construire des propositions de nouvelles interventions qui tiennent compte de l'analyse, des modèles conceptuels, du mandat, du projet éducatif et/ou pédagogique ainsi que de la réalité des personnes accompagnées et d'en évaluer la pertinence ;
- ◆ d'élaborer, en veillant à l'implication du bénéficiaire, un projet d'accompagnement individualisé qui tient compte de ses besoins, souhaits, capacités, ressources et de son environnement ;
- ◆ d'identifier ses émotions et prendre le recul suffisant permettant d'adopter une posture professionnelle.

4.3. Conception, réalisation et évaluation du projet

- ◆ d'identifier un problème de départ ou une situation susceptible de déboucher sur un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de concevoir un projet : définition, opérationnalisation des objectifs, planification, communication, négociation, réalisation, évaluation en référence à divers objectifs opérationnels et stratégiques (éducatifs, collectifs, communautaires, institutionnels...) ;
- ◆ de réaliser et mettre en place ce projet dans ses différentes étapes :
 - en planifiant les actions,
 - en définissant les rôles des acteurs,
 - en utilisant les méthodes et les techniques nécessaires au projet ;
- ◆ d'évaluer le projet par rapport :
 - aux objectifs opérationnels (atteinte des résultats obtenus), méthodes et techniques utilisées, satisfaction des parties prenantes,
 - aux objectifs stratégiques : enjeux et résultats sur l'environnement.

4.4. Méthodologie des activités artistiques et culturelles

- ◆ de définir les concepts d'art et de culture en lien avec la profession d'éducateur spécialisé ;

- ◆ d'expliciter le sens des activités artistiques et culturelles dans le cadre d'un travail d'éducateur spécialisé comme support à l'ouverture à soi et aux autres ;
- ◆ de situer les activités artistiques et culturelles en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression spécifiques aux activités artistiques et culturelles ;
- ◆ d'identifier, dans une intervention d'accompagnement psycho-éducatif, la place de l'art et de la culture dans la réalisation de l'individu, dans ses dimensions émotionnelle, cognitive, psychomotrice et psychosociale.

4.5. Recherche appliquée

au départ de la formulation d'hypothèses de recherche élaborées à partir d'une situation interpellante rencontrée en stage ou en situation professionnelle, en exploitant les outils numériques adaptés,

- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif de la recherche ;
- ◆ de présenter et d'utiliser un modèle d'analyse d'hypothèses ;
- ◆ de sélectionner une hypothèse et la reformuler si nécessaire ;
- ◆ d'identifier les données à mesurer afin de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles que anamnèses, tests et statistiques ;
- ◆ de choisir des instruments de recueil de données (questionnaire, types d'entretiens, analyse de contenu ...) adaptés à l'hypothèse retenue ;
- ◆ d'élaborer le compte-rendu des étapes de cette recherche dans le respect des conventions d'écriture des textes scientifiques, notamment en utilisant un système de référencement des sources.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Recherche appliquée », de « Conception, réalisation et évaluation du projet », de « Méthodologie des activités artistiques et culturelles » et de « Méthodologie d'analyse de l'intervention psycho-éducatif », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Expression orale et écrite | CT | B | 20 |
| Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative | PP | L | 20 |
| Conception, réalisation et évaluation du projet | CT | F | 28 |
| Méthodologie des activités artistiques et culturelles | CT | F | 22 |
| Recherche appliquée | CT | F | 18 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 27 |
| Total des périodes | | | 135 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES
DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983026 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DIMENSIONS SOCIOLOGIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir, dans les domaines de la sociologie des médias et des communications et de la sociologie des rapports sociaux, les éléments conceptuels nécessaires à l'exercice de la profession de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'appréhender des outils d'analyse des phénomènes de société ;
- ◆ de s'initier aux médias et aux technologies de l'information et de la communication comme outils de travail d'accompagnement psycho-éducatif et de mener une réflexion critique sur leur utilisation ;
- ◆ de développer une réflexion basée sur la législation organisant la neutralité inhérente à l'enseignement.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Sciences humaines et sociales », code 983018 U36D1 classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques de phénomènes de société donnés pour proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif adaptées ;
- ◆ de définir et d'illustrer des concepts, processus et principes relatifs aux cours de sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement psycho-éducatif au regard de la sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ◆ de proposer et de justifier le recours à des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'accompagnement psycho-éducatif.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable de :

4.1. Analyse des phénomènes de société

au travers de documents scientifiques relevant de disciplines différentes et sur base de situations professionnelles,

- ◆ d'identifier, d'illustrer et de définir des phénomènes de société contemporains touchant l'accompagnement psycho-éducatif de bénéficiaires (l'exclusion sociale, le développement local et communautaire, la multi-culturalité, les phénomènes urbains, les comportements à risque, les formes de violence, la marginalité, les réseaux sociaux, les migrations, la pauvreté, la précarité, ...)
- ◆ d'analyser certains de ces phénomènes de société, leur processus d'émergence et d'identifier leur impact sur l'accompagnement psycho-éducatif de bénéficiaires sur base d'une approche documentaire et méthodologique (grilles, référentiels, schémas, ...)

- ◆ de proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif tenant compte de l'analyse des phénomènes concernés.

4.2. Neutralité

au départ notamment des grands textes fondateurs de la démocratie et de la citoyenneté moderne,

- ◆ de comparer et distinguer les textes législatifs (dont les décrets des 31 mars 1994 et 17 décembre 2003) relatifs à la neutralité dans les enseignements organisés et subventionnés par la Communauté française ;
- ◆ de définir et d'expliquer les notions liées à la neutralité telles que neutralité active, citoyenneté, sphère privée versus publique, laïcité, tolérance, ... ;
- ◆ d'analyser les implications de la neutralité en tant que phénomènes de société, en envisageant leur processus d'émergence et leur impact sur l'accompagnement psycho-éducatif des bénéficiaires ;
- ◆ d'explicitier ce qui, dans les textes fondateurs belges et européens, établit les fondements de la neutralité et donc de la séparation des églises et de l'Etat ;
- ◆ d'appliquer les méthodologies issues de la critique historique et événementielle à l'analyse de phénomènes tels qu'intégrisme, révisionnisme, négationnisme, sectes, formes de discrimination, ... ;
- ◆ d'énumérer, de décrire et de comparer les religions pratiquées en Europe et leur influence sur la vie quotidienne (fêtes, traditions, racines, ...) ;
- ◆ d'analyser des situations qui mettent en jeu la neutralité de l'enseignement.

4.3. Sociologie des médias et des communications

- ◆ de définir les concepts et délimiter le champ d'action de la sociologie des médias et des communications et leur utilité pour la profession d'éducateur ;
- ◆ de relater les grandes étapes de l'histoire des médias et d'analyser leurs rôles et fonctions dans une société démocratique ;
- ◆ de réaliser une analyse critique de la société sous l'angle des processus de l'information et de la communication afin d'identifier les logiques de pouvoir (liens avec le consumérisme, place accordée au citoyen, ...) et de déterminer leur impact sur le développement de l'individu (ses comportements et modes de pensée) et sur les rapports sociaux ;

au départ de problématiques rencontrées dans la profession d'éducateur spécialisé,

- ◆ de déterminer les moyens médiatiques ou technologiques appropriés à une action éducative, un objectif éducatif, à un public spécifique, ... ;
- ◆ d'élaborer et présenter un outil de diffusion de messages d'intérêt public liés aux problématiques rencontrées par les éducateurs spécialisés (affiches, médias sociaux, ...) ;
- ◆ d'utiliser des outils et d'exploiter des technologies de l'information et de la communication pouvant servir de support au développement et à l'expression des personnes auprès desquelles il exerce une responsabilité éducative ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur l'utilisation des médias et des technologies de l'information et de la communication dans l'exercice de sa profession.

4.4. Sociologie des relations interculturelles

- ◆ de définir et distinguer des concepts relatifs aux modèles culturels et interculturels ;
- ◆ d'identifier les références identitaires conscientes et inconscientes qui déterminent l'appartenance culturelle de l'individu ;
- ◆ d'analyser et prendre en compte les systèmes de valeurs présents et leurs variables en comparant culture individualiste et communautaire ;
- ◆ de clarifier son propre cadre de référence et de s'en décentrer en expérimentant une démarche de décodage interculturelle s'appuyant sur l'incidence critique présente dans le contexte de la pratique d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'analyser et prendre en compte les aspects idéologiques des relations interculturelles, de pluralisme culturel, d'intégration/d'inclusion et des principes de neutralité qui sous-tendent les logiques d'intervention professionnelle ;
- ◆ de développer une intervention psycho-éducatrice adéquate en tenant compte des modèles culturels de pensée et d'action du pays d'accueil et des références culturelles des personnes accueillies ;
- ◆ de développer une réflexion permettant de concilier des valeurs sociales issues de modèles culturels différents.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Sociologie des médias et des communications », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Analyse des phénomènes de société | CT | B | 20 |
| Neutralité | CT | B | 24 |
| Sociologie des médias et des communications | CT | F | 28 |
| Sociologie des relations interculturelles | CT | B | 16 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 22 |
| Total des périodes | | | 110 |

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

APPROCHE PSYCHO-EDUCATIVE
DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 983027 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général

APPROCHE PSYCHO-EDUCATIVE DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à élaborer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif adaptées aux caractéristiques des publics de différents secteurs d'activité sur la base de l'exploitation d'une méthodologie d'une grille de lecture et d'analyse, tout en se référant à la législation en vigueur.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ de définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ de les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ◆ de proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ d'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au départ d'une situation professionnelle d'accompagnement psycho-éducatif relevant d'un public spécifique dans un secteur d'activité,

- ◆ d'identifier les spécificités du public ainsi que des éléments majeurs de droit et des contraintes légales inhérents aux personnes et au secteur d'activité ;
- ◆ d'analyser la situation professionnelle sur la base de ces spécificités, de ces éléments et contraintes ;
- ◆ de proposer et justifier un accompagnement psycho-éducatif spécifique qui intègre les éléments d'analyse.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Législation des secteurs

- ◆ d'explicitier et d'illustrer les principes de base de législation, les droits, les mesures d'aide et de protection, en vigueur dans au moins les secteurs de l'éducation spécialisée suivants :
 - la petite enfance,
 - l'aide à la jeunesse,
 - le milieu scolaire,
 - l'aide aux personnes handicapées,
 - les adultes en difficulté psycho-sociale,
 - l'accueil des demandeurs d'asile et des sans-papiers,
 - les personnes âgées ;

pour les types de publics spécifiques, en lien avec des législations particulières, suivants : enfants, adolescents, personnes âgées, handicapées, à besoins spécifiques, précarisées, étrangères ou réfugiées, au départ de situations professionnelles intégrant un accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'analyser ces situations d'accompagnement psycho-éducatif en référence aux principes de base de législation, aux droits, aux mesures d'aide et de protection, liés à ces publics ;
- ◆ d'envisager l'impact de ces principes, ces droits et mesures sur l'accompagnement psycho-éducatif (possibilités, atouts, difficultés, limites ...) ;
- ◆ de porter un regard critique sur ces situations d'accompagnement proposées.

4.2. Spécificités des publics : approche méthodologique

Pour les types de publics spécifiques, en lien avec des législations particulières, suivants : enfants, adolescents, personnes âgées, handicapées, à besoins spécifiques, précarisées, étrangères ou réfugiées, au départ de situations professionnelles intégrant un accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'identifier ses représentations personnelles des publics spécifiques et de les interroger ;
- ◆ d'identifier les différentes spécificités à prendre en considération dans l'analyse des situations d'accompagnement psycho-éducatif et dans l'approche psycho-éducative adaptées au type de public ;
- ◆ de construire une grille d'analyse pour comprendre et accompagner un public spécifique en s'appuyant sur au moins les spécificités suivantes :
 - les caractéristiques physiques, psychologiques ou sociologiques du public,
 - les éléments relevant du contexte et du milieu dans lesquels s'inscrivent les situations traitées,
 - les problématiques rencontrées par ces publics (exemples : le harcèlement scolaire, l'errance, les troubles de la sénescence, l'acculturation, les assuétudes, les troubles mentaux, les troubles de l'attachement, le trauma ...),
 - les dimensions à prendre en considération dans un travail d'accompagnement (le rapport au corps, la référence à la culture du pays d'origine, les aspects relationnels spécifiques ...),
 - les besoins et les demandes, soit exprimés par l'individu et/ou le groupe, soit identifiés dans leurs situations,
 - les acteurs et partenaires du réseau auxquels le public est lié (les identifier, les moyens de les mobiliser ...),
 - les difficultés et freins dans l'accompagnement de ces publics (exemples : période pré-linguistique, autre langue, phénomène de désocialisation, troubles du langage, rapport à l'autorité chez l'adolescent ...)
- ◆ d'analyser ces situations d'accompagnement psycho-éducatif sur la base des différentes spécificités reprise dans la grille d'analyse ;
- ◆ d'envisager l'impact des spécificités du public sur l'accompagnement psycho-éducatif (possibilités, atouts, difficultés, limites ...), de proposer et de justifier des pistes d'intervention adaptées ;
- ◆ d'identifier les enjeux socio-politiques de l'accompagnement proposé et de se questionner sur la posture de l'éducateur spécialisé.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Spécificités des publics : approche méthodologique », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Législation des secteurs | CT | B | 20 |
| Spécificités des publics : approche méthodologique | CT | F | 28 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 12 |
| Total des périodes | | | 60 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE
DE L'EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT
PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 983028 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

DEVELOPPEMENT DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre aux étudiants de développer leur identité professionnelle :

- en y incluant une démarche éthique et en s'appropriant les règles déontologiques ;
- en la situant par rapport aux politiques et représentations sociales, à l'évolution de la profession et aux dimensions internationales de l'éducation spécialisée ;
- en tenant compte de l'organisation, des réglementations et de la gestion du secteur non marchand ;
- en intégrant les fonctions et enjeux des écrits professionnels.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*En référence au profil professionnel du « Bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif »,
à partir de situations et contextes professionnels variés,*

- ◆ d'explicitier, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ de dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ d'identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ d'utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Identité professionnelle », code 983020 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'identifier, de définir et d'illustrer des concepts et processus réglementaires et législatifs relatifs à l'analyse du secteur non marchand ;
- ◆ de circonscrire et porter un regard réflexif sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en tant qu'acteur psycho-éducatif ;
- ◆ d'appliquer une démarche de questionnement éthique et de respecter les règles déontologiques ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- ◆ d'identifier et d'explicitier une spécificité du travail d'accompagnement psycho-éducatif susceptible de déboucher sur des recommandations de changement institutionnel ;
- ◆ de proposer des perspectives de changement s'inscrivant dans le cadre des politiques liées au secteur.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée

- ◆ de dégager des enjeux pédagogiques, éthiques, déontologiques et stratégiques des écrits professionnels et du vocabulaire utilisé ;
- ◆ de préciser les fonctions de l'écriture en éducation spécialisée (fonction stratégique, fonction de mémoire, de trace, de visibilité, fonction de distanciation, de médiation, fonction de déchiffrement, de symbolisation, fonction de réflexivité, de mobilisation de la conscience, fonction cathartique, fonction de reconnaissance, ...) ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel (carnets de bord, observations, rapports de synthèse...), en prenant en compte les caractéristiques propres à ce type d'écrits, et en veillant au respect de la personne ;

- ◆ de se positionner par rapport aux écrits institutionnels (projet pédagogique/éducatif, plan de pilotage, ...).

4.2. Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée

- ◆ d'expliciter les fondements de l'identité de l'éducateur spécialisé au travers de la diversité des contextes professionnels (secteurs, domaines d'intervention, publics, ...) et des différentes fonctions afin de se situer comme acteur psycho-éducatif ;
- ◆ d'expliciter la spécificité des compétences professionnelles de l'éducateur spécialisé par rapport à d'autres intervenants professionnels ;
- ◆ de poser une réflexion sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en regard des politiques sociales, de la représentation sociale de sa mission et de l'évolution de la profession ;
- ◆ de participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ d'analyser la manière et l'amplitude avec lesquelles sont développées les différentes fonctions de l'éducateur spécialisé dans la variété des champs d'activité.

4.3. Analyse du secteur non marchand

- ◆ de relever les bases de la législation du travail propre aux secteurs d'intervention de l'éducateur spécialisé (contrat de travail, structures légales, normes de sécurité, temps de travail, commissions paritaires, conventions collectives, fonds sectoriels,...) ;
- ◆ de décrire succinctement les principales formes juridiques en vigueur dans les services et institutions des secteurs d'intervention des éducateurs (ASBL, Services publics,...) ;
- ◆ d'identifier les pouvoirs de tutelle des services et institutions socio-éducatives et le rôle de subventionnement de l'Etat fédéral, communautaire, régional, communal ;
- ◆ d'expliciter les règles de subventionnement particulières et leurs conséquences sur le contrat de travail ;
- ◆ de relever le sens de certains outils et éléments de la gestion financière et matérielle quotidienne par rapport au subventionnement en incluant les caractéristiques économiques et sociales des populations auprès desquelles l'éducateur intervient (allocations sociales, indice des prix, sécurité sociale) ;
- ◆ de mesurer et d'illustrer l'impact des cadres législatif et réglementaire sur l'organisation des services et sur les pratiques éducatives ;
- ◆ de s'informer des organes de représentation, des orientations majeures des politiques liées au secteur ;
- ◆ d'identifier les possibilités d'actions sur les politiques et les pouvoirs subsidiaires liés au secteur et de proposer des actions de changement.

4.4. Ethique et déontologie appliquées

- ◆ de confronter les règles déontologiques à la pratique professionnelle des différents secteurs d'interventions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ d'identifier les principes déontologiques découlant :

- des dispositions légales et réglementaires des professions du secteur de l'éducation spécialisée,
- des usages professionnels ;

à partir de situations de pratique professionnelle, en tenant compte des règles déontologiques de sa profession,

- ◆ d'identifier droits, devoirs et responsabilités des éducateurs spécialisés ;
- ◆ de développer un questionnement éthique en posant la question du sens de l'action éducative et du rapport à autrui ;
- ◆ d'analyser des situations concrètes, spécifiques aux différents secteurs de l'éducation spécialisée portant sur des difficultés éthiques ou déontologiques ;
- ◆ de démontrer en quoi la fonction éducative est liée à des tensions entre valeurs personnelles, institutionnelles, culturelles, ... explicites et implicites.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée », « Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée » et « Déontologie et éthique », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée | CT | F | 18 |
| Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée | CT | F | 14 |
| Analyse du secteur non marchand | CT | B | 16 |
| Ethique et déontologie appliquées | CT | F | 16 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 16 |
| Total des périodes | | | 80 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE
L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

| |
|--|
| <p>CODE : 983029 U36D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

RECHERCHE ET METHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF 3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de rédiger et présenter un projet de recherche relatif à l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et d'argumenter des interventions d'accompagnement psycho-éducatif en intégrant les dimensions relationnelles, psycho-éducatives, collectives, organisationnelles, sociétales et législatives de l'accompagnement ;
- ◆ de choisir ou créer des activités d'expression artistiques, corporelles, sportives et culturelles adaptées aux besoins des publics rencontrés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*En s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante :*

- ◆ d'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 », code 983025 U36D1, classée au niveau de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée,*

- ◆ d'analyser la pratique d'accompagnement au regard des dimensions, d'une part, relationnelles, psycho-éducatives, collectives et, d'autre part, organisationnelles, sociétales et législatives ;
- ◆ d'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés à l'analyse de ces dimensions ;
- ◆ d'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités d'expression artistique, corporelle, sportive ou culturelle adaptées aux besoins du bénéficiaire et à l'action psycho-éducatif ;
- ◆ de présenter, oralement et par écrit, sur base d'une hypothèse de recherche, et à partir du traitement des données, une synthèse de cette recherche et des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Rédaction et présentation d'un projet de recherche

sur la base de l'ébauche d'un projet de recherche portant sur un accompagnement psycho-éducatif,

- ◆ d'appliquer les règles de rédaction et de présentation d'une recherche :
 - établir la structuration du rapport de recherche,
 - intégrer les normes techniques, académiques et scientifiques d'écriture (registre de langue, table des matières, citations, référencement ...),

- rédiger la bibliographie/sitographie répondant aux normes scientifiques adoptées par l'établissement,
- préparer la présentation orale du travail écrit, avec l'utilisation éventuelle d'un/d'outil(s) de communication (visuel, audio ...et/ou numérique), en tenant compte du séquençage du plan et du temps imparti de l'exposé,
- réaliser un exposé fluide, cohérent et congruent en tenant compte des aspects verbaux et non verbaux de la communication.

4.2. Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative

à partir d'interventions d'accompagnement psycho-éducatif interpellantes, par un échange basé sur le modèle de l'intervision,

- ◆ d'analyser des interventions, sur la base d'une méthodologie et d'outils, en tenant compte des dimensions organisationnelles, institutionnelles, sociétales et législatives de l'accompagnement ainsi qu'en identifiant :
 - les acteurs signifiants de l'environnement et de l'organisation (en se situant dans cette organisation),
 - les éléments législatifs et les politiques sociales déterminants pour le service notamment au niveau du projet pédagogique institutionnel,
 - les missions, le mandat, les finalités, les objectifs, les moyens et les valeurs de l'institution,
 - la cohérence de ces finalités, objectifs, moyens et valeurs en lien avec les situations envisagées,
 - la complexité et la présence d'éventuels dysfonctionnements institutionnels,
 - les rôles et fonctions, en référence à l'organigramme, en précisant les zones de liberté et d'action ;
- ◆ d'étendre, par un regard croisé, l'analyse de ces interventions aux dimensions relationnelles, psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ d'intégrer les modèles et apports conceptuels à la réflexion sur ces interventions d'accompagnement ;
- ◆ de construire des propositions de nouvelles interventions qui tiennent compte de l'analyse multidimensionnelle, des modèles conceptuels, du mandat, du projet éducatif et/ou pédagogique et de la réalité des personnes accompagnées ;
- ◆ d'évaluer la pertinence des nouvelles interventions sur base de critères d'évaluation ;
- ◆ de porter un regard réflexif sur le développement de sa propre identité professionnelle en tant qu'acteur de changement et d'innovation.

4.3. Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles

- ◆ d'exercer, dans une visée professionnelle, sa créativité dans le développement des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles ;
- ◆ d'évaluer des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles en se référant au projet global d'accompagnement des personnes, aux objectifs et aux finalités de la démarche éducative ;
- ◆ de situer ces activités en référence aux notions d'émancipation sociale et d'éducation citoyenne ;
- ◆ de s'initier à des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles particulières rencontrées dans le secteur socio-éducatif (comme par exemple, clowns hospitaliers, snoezelen, ateliers d'écriture, haptonomie, ateliers d'impro...) et d'en préciser les apports ainsi que les limites par rapport à sa fonction éducative.

4.4. Recherche appliquée

*sur la base d'une situation professionnelle interpellante,
sur la base d'hypothèses sélectionnées,
en exploitant les outils numériques adaptés,*

- ◆ de concevoir et d'appliquer des outils de recueil de données en adéquation avec le modèle d'analyse d'une hypothèse ;
- ◆ de choisir et justifier les modes de traitement des données et leur présentation ;
- ◆ de recueillir des données et les traiter ;
- ◆ de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse de recherche et rédiger de manière rigoureuse les conclusions de la recherche sur la base des données recueillies ;
- ◆ de critiquer les démarches adoptées en soulignant les limites et les éventuels prolongements ;
- ◆ de dégager de ces résultats des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

4. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologie d'analyse de l'intervention psycho-éducative », de « Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles » et de « Recherche appliquée », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas 20 étudiants par groupe.

6. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

| 7.1. Dénomination des cours | Classement des cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Rédaction et présentation d'un projet de recherche | CT | B | 18 |
| Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative | PP | L | 28 |
| Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles | CT | F | 28 |
| Recherche appliquée | CT | F | 18 |
| 7.2. Part d'autonomie | | P | 23 |
| Total des périodes | | | 115 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'IMMERSION**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983030 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'IMMERSION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'initier à l'exercice de la profession d'éducateur dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ observer ;
- ◆ questionner sa pratique ;
- ◆ faire rapport de son expérience professionnelle ;
- ◆ situer son intervention dans un contexte.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques,

- ◆ de décrire des situations psycho-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ de réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ concevoir et réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation éducative qu'il a établie avec les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;
- ◆ de décrire son intégration dans une équipe éducative ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires et du service en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en référence aux fonctions de l'éducateur spécialisé:

- ◆ de présenter l'institution dans laquelle il effectue un stage :
 - décrire les spécificités du service et du secteur,
 - réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution,
 - identifier les caractéristiques du public cible ;
- ◆ de participer aux activités psycho-éducatives du service et de relever les objectifs y afférant et les adaptations mises en place en fonction du contexte et des ressources ;
- ◆ d'élaborer un positionnement professionnel sous forme de pistes d'action qui s'appuie sur une analyse de sa place et sa relation par rapport au bénéficiaire, à l'équipe et au service ;

- ◆ de décrire des situations vécues en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de s'initier à un processus de questionnement par rapport aux situations vécues :
 - accepter et reconnaître les limites du travail de l'éducateur spécialisé par rapport aux demandes des personnes,
 - mettre en place des démarches pour vérifier la compréhension de la demande,
 - formuler des hypothèses quant aux demandes et aux comportements des personnes,
 - prendre en considération les personnes dans leur globalité ;
- ◆ de réfléchir à la place de l'affectif dans les situations professionnelles pour :
 - établir une distance professionnelle,
 - poser les limites entre sphère professionnelle et privée,
 - reconnaître des situations chargées émotionnellement notamment les situations de tension et de conflit ;
- ◆ de développer des relations authentiques et constructives avec les personnes dans la vie quotidienne :
 - repérer des besoins et relever des ressources, des compétences potentielles chez les personnes accompagnées,
 - décoder les messages verbaux et non-verbaux,
 - reconnaître l'autre en tant que sujet ;
- ◆ de développer sa capacité à communiquer :
 - évaluer sa capacité à entrer en relation,
 - développer l'écoute active (empathie et congruence),
 - accepter des situations de tension et de conflit ;
- ◆ de percevoir et d'admettre que des opinions, des représentations, des convictions influencent son mode de pensée et son action ;
- ◆ de communiquer ses doutes et ses questionnements au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de s'interroger sur la cohérence entre le projet éducatif et le travail psycho-éducatif du service ;
- ◆ de communiquer de façon claire, oralement et par écrit, ses observations, ses réflexions et ses demandes ;
- ◆ d'interpeller et de se laisser interpeller par d'autres :
 - questionner les pratiques d'autrui,
 - questionner ses pratiques,
 - écouter les différents points de vue,
 - accepter les interpellations sur ses pratiques,
 - relier les pratiques aux théories ;
- ◆ de s'interroger sur son identité professionnelle :
 - confronter son projet personnel aux pratiques de l'institution,
 - s'interroger sur la légitimité de ses actes et ses interventions, en situant son questionnement dans une dimension éthique et en respectant les règles de base de la déontologie professionnelle ;
- ◆ de s'auto-évaluer de manière à mettre en évidence ses acquis, ses ressources relationnelles, ses compétences professionnelles, ses limites à l'exercice de la profession ainsi que de dégager des pistes d'évolution ;
- ◆ de témoigner de gestes et d'accompagnements spécifiques et de confronter ses représentations du public accompagné ;

- ◆ de mettre en œuvre des démarches de recherche d'informations.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et la description de ses observations sur le terrain ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ rappeler à l'étudiant la distinction entre les faits observés et les interprétations personnelles ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 200 périodes

Code U

Z

7.2. **Encadrement du stage** :

| Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|---|
| Encadrement du stage du bachelier : Educateur spécialisé | PP | O | 20 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'INSERTION**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983031 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention et son mandat dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire en tenant compte du contexte institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif »

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;

- ◆ proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

En « Stage d'immersion »

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ de décrire des situations psycho-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ de réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ concevoir et réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation éducative qu'il a établie avec les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;
- ◆ de décrire son intégration dans une équipe éducative ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires et du service en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé.

En « Identité professionnelle »

en référence au profil professionnel du « Bachelier : Education spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés,

- ◆ expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, « Stage d'immersion », code 983030 U36D1 et « Identité professionnelle », code 983020 U36D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ de concevoir, réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'observations qui intègrent :
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution ;
- ◆ d'analyser des situations d'accompagnement psycho-éducatif,
 - en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des bénéficiaires et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en référence aux fonctions de l'éducateur spécialisé :

- ◆ de situer sa fonction éducative dans un contexte organisationnel :
 - identifier les partenaires signifiants de l'environnement de l'institution,
 - identifier les valeurs du projet institutionnel et les référents théoriques et méthodologiques du projet pédagogique,

- identifier son mandat, son rôle et ses missions dans le cadre de l'organisation,
- analyser le projet institutionnel (philosophie, valeurs, histoire, règles de vie collective et individuelle,...),
- au travers de l'organigramme de l'institution, se situer et situer les autres acteurs (rôles, fonctions, mandats,...) en comparant le mandat prescrit à celui exercé,
- rechercher et décrire des outils méthodologiques utilisés dans l'institution et faire le lien avec des théories et des modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire :
 - participer à des réunions,
 - communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information,
 - prendre de manière progressive des responsabilités ; participer à et/ou proposer la prise en charge de projets,
 - élaborer, mettre en œuvre des actions d'accompagnement psycho-éducatif en lien avec le projet institutionnel en tenant compte des aspects pédagogiques, logistiques et financiers,
 - décrire et analyser sa participation à l'organisation des actions ou activités (institutionnelles, pédagogiques, sociales, ludiques, ...) adaptées aux objectifs fixés avec les personnes accompagnées et les différents partenaires (famille, institutions, ...),
 - identifier et expliciter le sens donné aux activités et tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec les personnes accompagnées ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement éducatif vécue :
 - développer un questionnement éthique relatif au respect des libertés et droits fondamentaux,
 - évaluer les compétences et les ressources de la personne ou des personnes accompagnées,
 - étayer les demandes et les besoins exprimés par les bénéficiaires notamment par rapport à différentes dimensions (affective, relationnelle, ...),
 - favoriser des conditions d'intégration sociale,
 - associer les personnes pour déterminer des objectifs et des moyens appropriés ;
- ◆ d'interroger les perspectives et les limites de son intervention éducative :
 - situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire,
 - prendre la mesure de la complexité de l'intervention éducative,
 - analyser ses réactions émotionnelles et prendre distance par rapport à ses émotions en adoptant une attitude professionnelle notamment face à des situations de conflits au sein de l'équipe ou de l'institution,
 - intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession,
 - ajuster la construction de son identité professionnelle à un processus d'auto-évaluation en termes de compétences professionnelles acquises ou à améliorer,
 - reprendre l'impact de ses représentations sur ses modes d'action.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations;
- ◆ clarifier avec l'étudiant et l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;

- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 240 périodes

Code U
Z

7.2. **Encadrement du stage** :

| Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|---|
| Encadrement du stage du bachelier : Educateur spécialisé | PP | O | 20 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

CODE : 983032 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, d'exercer la profession d'éducateur spécialisé en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour analyser des situations éducatives, émettre des hypothèses et des pistes d'action et les évaluer en tenant compte du contexte socio-politique et institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « Dimensions PE des pratiques d'accompagnement »

- ◆ définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psychopathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;

au départ de situations professionnelles, en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs et de l'éducation pour la santé ;
- ◆ poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ◆ proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ proposer un projet d'éducation pour la santé.

En « Stage d'insertion »

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française,*

- ◆ de concevoir, réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'observations qui intègrent :
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution ;
- ◆ d'analyser des situations d'accompagnement psycho-éducatif :
 - en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des bénéficiaires et de leur entourage, de sa propre personne,
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

En « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 »

*en s'exprimant de manière claire et structurée,
à partir d'une situation interpellante,*

- ◆ analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ◆ argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ◆ concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ de poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions PE des pratiques d'accompagnement », code 983024 U36D1, « Stage d'insertion », code 983031 U36D1 et « Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 », code 983025 U36D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques,

- ◆ sur la base d'une observation et d'une analyse de situations éducatives, de concevoir, réaliser et évaluer des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent :
 - l'environnement socio-économique,
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau,
 - sa propre personne ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution, appropriées à leurs besoins et demandes ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'exercer une fonction de reliance, une fonction d'interface, la fonction sociale et politique et la fonction de communication professionnelle de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable en se référant au profil professionnel, en tenant compte du contexte organisationnel et de l'environnement, du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du réseau ainsi qu'en interrogeant le cadre éthique et déontologique :

- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions d'accompagnement et d'éducation :
 - analyser la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) accompagnée(s),

- participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tienne compte des réalités sociales,
 - créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée,
 - garantir le respect de la (des) personne(s) et de ses (leurs) spécificités, (besoins particuliers, culture, histoire familiale...),
 - veiller à ce que son (leur) avis et sa (leur) demande(s) soient pris en considération,
 - délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et de ses limites ;
- ◆ d'exercer une fonction de reliaance :
 - maintenir ou recréer les liens de la personne avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales),
 - valoriser les compétences relationnelles de la personne et les ressources de son réseau relationnel,
 - mobiliser la participation du réseau en référence au projet de la (des) personne(s) ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer une fonction d'interface :
 - s'intégrer dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire, argumenter sa position et solliciter les autres intervenants en vue de favoriser la coordination des actions et la cohérence du dispositif d'accompagnement,
 - susciter des rencontres entre différents professionnels, participer à des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination et la concertation au profit du ou des bénéficiaire(s),
 - analyser le quotidien et le présenter à une équipe en veillant à être le porte-parole, le révélateur de ce qui vit le bénéficiaire ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer ses compétences relationnelles ainsi qu'identifier ses ressources et ses difficultés, notamment :
 - dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits,
 - dans la prise de distance professionnelle et émotionnelle,
 - dans une réflexion sur son identité et son projet professionnels ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer le mandat et la fonction sociale de l'éducateur spécialisé :
 - décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci,
 - organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution,
 - s'interroger et interpellier l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend,
 - promouvoir, au travers de ses activités psycho-éducatives, le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence notamment à la Convention des droits de l'homme et à la Convention internationale des droits de l'enfant,
 - informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;
- ◆ de s'exercer à la fonction politique de l'éducateur spécialisé :
 - s'informer des organes de représentation pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action éducative,
 - situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel,
 - contribuer à l'élaboration d'outils méthodologiques et/ou théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur,
 - participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale,

- confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés,
- se situer dans un processus de formation continue ;
- ◆ de s'exercer à la fonction de communication professionnelle :
 - identifier les canaux de communication spécifique à son milieu professionnel,
 - développer une écriture et une communication professionnelles respectant les standards en usage.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement, ses analyses de situations et dans l'identification des différentes fonctions énoncées dans le profil professionnel ;
- ◆ soutenir l'étudiant dans l'identification de ses compétences professionnelles et l'évaluation de ses difficultés et de ses ressources ;
- ◆ aider l'étudiant à relater et analyser des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte socio-politique, du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Étudiant** : 240 périodes

Code U
Z

7.2. **Encadrement du stage** :

| Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u> |
|---|------------------------------------|----------------------|---|
| Encadrement des activités professionnelles de formation du bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | PP | O | 20 |

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

| |
|--|
| <p>CODE : 983001 U36D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 août 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail de l'éducateur spécialisé exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession, en s'exprimant de manière claire et structurée, conformément aux consignes données,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ◆ de décrire et d'analyser la situation au regard des apports théoriques et méthodologiques fondés, acquis lors de la formation et issus de recherches personnelles ;
- ◆ de poser des hypothèses explicatives et de formuler des objectifs d'accompagnement psycho-éducatif dans la perspective d'un meilleur épanouissement personnel ;

- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et en cohérence avec le cadre théorique et méthodologique de la recherche ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'appropriier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée, une problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser cette situation (à travers un ou plusieurs cas/exemples/événements) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques fondés, abordés lors des activités d'enseignement et issus de recherches personnelles ;
- ◆ faire référence aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ intégrer dans son travail différentes dimensions relationnelle, collective, organisationnelle, sociologique, familiale, sociale, économique, éthique, déontologique, identitaire... ;
- ◆ expliciter en quoi son travail rencontre la posture attendue d'un éducateur spécialisé ;
- ◆ cerner les compétences acquises au terme de la formation et leurs limites par rapport à son travail de fin d'études.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours a pour mission, *au travers de séances collectives et/ou individuelles* :

- ◆ d'explicitier les directives et consignes pour la réalisation et la présentation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de communiquer aux étudiants les exigences du travail de fin d'études et les critères de réussite ;

- ◆ de superviser le cheminement de l'étudiant dans son travail :
 - guider l'étudiant dans le choix de la problématique de l'épreuve intégrée,
 - valider le projet de travail,
 - stimuler la mise en œuvre de ses capacités de réflexivité,
 - favoriser chez l'étudiant un positionnement professionnel,
 - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes relatives au travail de fin d'études,
 - réorienter le travail en cas de besoin,
 - donner des conseils pour la présentation orale ;
- ◆ d'organiser la présentation orale des travaux devant le jury.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Etudiant : 160 périodes

Code U
Z

7.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

| Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|-----------------------------|---------------|---------------------------|
| Préparation de l'épreuve intégrée de la section du bachelier Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | CT | I | 36 |
| Epreuve intégrée de la section du bachelier Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif | CT | I | 4 |
| Total des périodes | | | 40 |